



2018

# Inventaire de la Biodiversité Communale dans le cadre de la révision du PLU

Louye



**Eure-et-Loir Nature**  
Maison de la Nature  
Rue de Chavannes  
28630 Morancez  
Tél : 02.37.30.96.96  
E-mail : [asso@eln28.org](mailto:asso@eln28.org)  
[www.eln28.org](http://www.eln28.org)

# **RAPPORT FINAL 2018**

## **Inventaire de la Biodiversité dans le cadre de la révision du PLU Louye**

Rédaction : Amélie ROUX

Inventaires : Éric GUERET, Alicia PARISY, Laurence PINCELOUP, Margaux ROUDOT et  
Amélie ROUX

Photos (sauf mention contraire) : Alicia PARISY, Margaux ROUDOT et Amélie ROUX

## Sommaire

Contexte.....	4
Méthodologie.....	5
Démarche globale.....	5
Méthodologie d'inventaires.....	5
Résultats.....	6
La flore.....	6
Les oiseaux.....	8
Les papillons.....	10
Les odonates.....	10
Autres insectes et arachnides.....	11
Les mammifères.....	12
Les reptiles.....	12
Les amphibiens.....	13
Carte de localisation des espèces patrimoniales.....	14
Les zones à enjeux de biodiversité.....	15
Carte de localisation des zones à enjeux de biodiversité.....	17
Carte de la trame des milieux forestiers.....	18
Carte de la trame des milieux humides et aquatiques.....	19
Carte de la trame des milieux ouverts.....	20
La Trame verte et bleue.....	21
Fiches actions.....	22
Gestion des chemins ruraux.....	22
Gestion des boisements favorable pour la biodiversité.....	23
Gestion des berges des cours d'eau.....	25
Gestion de la zone de nidification des Hirondelles de rivage.....	28
Gestion des prairies.....	29
Gestion d'une mare.....	31
Conseils pour créer une mare.....	34
Aménager une clôture favorable à la biodiversité.....	36
Gestion du Robinier faux-acacia.....	37
Gestion de l'Arbre aux papillons.....	39
Conseils pour favoriser la biodiversité et préserver l'environnement dans les espaces publics.....	41
Conclusion.....	43
Bibliographie.....	44
Glossaire.....	45
Annexes.....	46

## Contexte

Afin de permettre aux communes de mener au mieux leur politique environnementale, un état des lieux de leur patrimoine naturel est nécessaire. Dans ce contexte, l'inventaire de biodiversité communale (IBC) a pour objectif de porter à la connaissance des élus le patrimoine de leur commune afin de le préserver dans le cadre des projets d'aménagement ou de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le second objectif est de mieux appréhender le fonctionnement des différentes trames écologiques et les connexions qui existent ou manquent entre les différents milieux naturels présents sur la commune. De cette manière, la réalisation d'un IBC participe également à l'élaboration de la trame verte et bleue. Des aménagements en faveur de la biodiversité et de la restauration des corridors écologiques pourront être engagés. Enfin, la réalisation de tels inventaires constitue un état initial indispensable pour évaluer l'évolution à long terme, favorable ou défavorable, de la diversité biologique sur la commune.

L'agglomération de Dreux a demandé à Eure-et-Loir Nature de mener un IBC réduit (12 jours contre 45 jours pour un IBC classique) sur la commune de Louye. Cette commune étant en cours de révision de son PLU, l'IBC apportera des éléments supplémentaires concernant le patrimoine naturel de la commune, il préconisera des actions en faveur de la biodiversité.

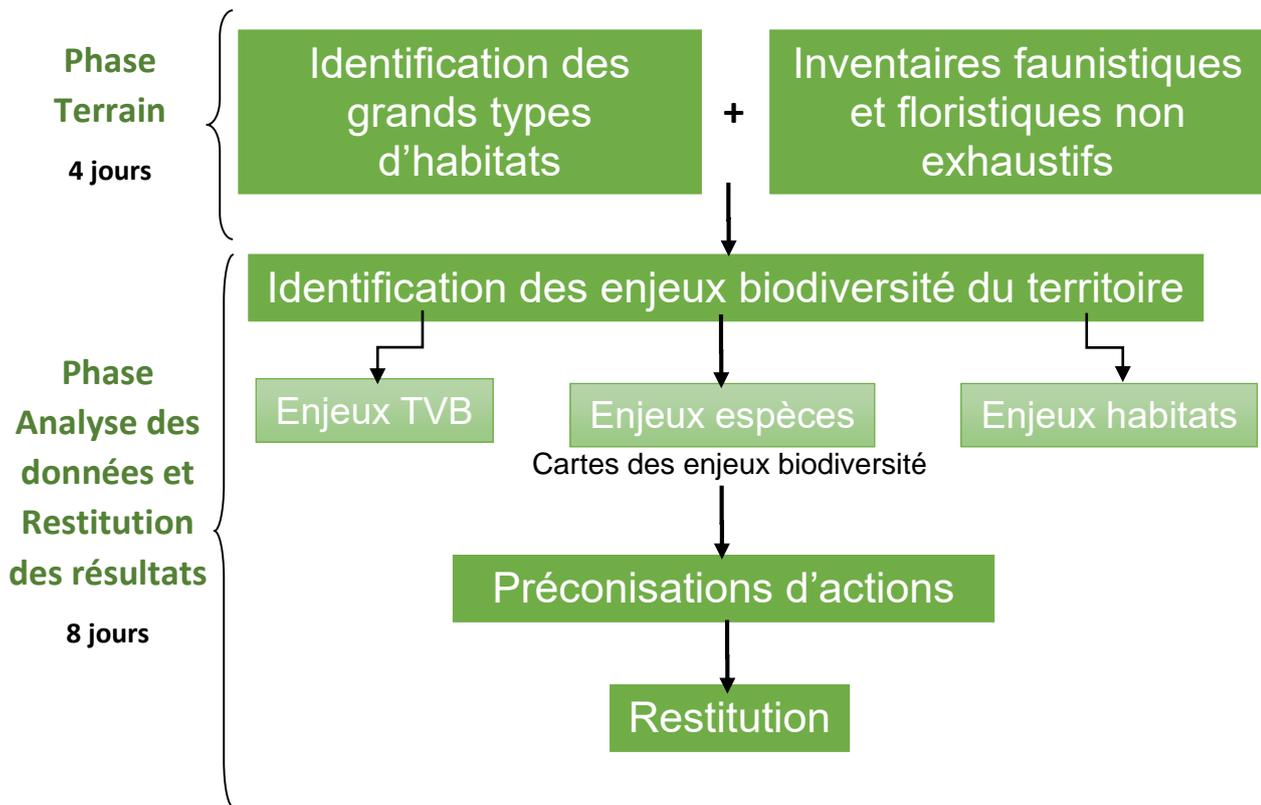
Louye est une commune rurale située dans le département de l'Eure au Nord de Dreux. Elle compte 238 habitants (INSEE 2015). Sa superficie est d'environ 520 hectares. Le territoire est marqué par la présence de nombreuses zones boisées et de grandes cultures. Un cours d'eau, la Courdanne affluent de l'Avre, traverse le territoire de la commune. Le paysage est dominé par le château de Louye.

Le présent document constitue la synthèse des résultats de l'IBC mené dans le cadre de la révision du PLU de la commune de Louye, entre mai et août 2018.



## Méthodologie

### Démarche globale



### Méthodologie d'inventaires

L'inventaire écologique doit s'appuyer sur des méthodes rapides, rigoureuses et reproductibles, permettant d'apprécier les potentialités du secteur d'étude. La méthodologie retenue est issue d'une réflexion analysant les moyens humains et temporels impartis, mais aussi la représentativité de la méthode d'échantillonnage et le caractère indicateur des groupes analysés. De ce fait, les inventaires réalisés sont essentiellement qualitatifs et ne reflètent pas précisément la répartition des espèces sur la commune.

Les inventaires se sont concentrés sur les zones « naturelles » de la commune.

En raison du temps imparti pour le terrain, deux groupes taxonomiques ont principalement été étudiés : les plantes (la flore) et les oiseaux (l'avifaune). Néanmoins, toutes les observations opportunistes d'espèces d'autres groupes taxonomiques ont été notées, notamment les observations d'amphibiens, reptiles, mammifères, papillons (rhopalocères et hétérocères), libellules (odonates) et autres insectes. Une première phase de travail a consisté à réaliser une synthèse des connaissances à partir de recherches bibliographiques et d'études documentaires.

## Résultats

### La flore

De mai à août 2018, **155 espèces floristiques** ont été inventoriées par Eure-et-Loir Nature dont **3 espèces patrimoniales**.

Le statut patrimonial des espèces floristiques a été déterminé à partir de quatre éléments :

- Le degré de rareté dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime (anciennement la région Haute-Normandie) attribué à chaque espèce dans l'atlas de la flore sauvage de Haute-Normandie réalisé par le CBNBL (E : exceptionnel, RR : très rare, R : rare et AR : assez rare).
- La liste des espèces végétales déterminantes pour la création de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en région Haute-Normandie.
- La liste régionale des espèces végétales menacées (EN : espèce en danger d'extinction, VU : espèce vulnérable, NT : espèce quasi-menacée, S : en sécurité et LC : espèce en préoccupation mineure)
- La liste régionale des espèces protégées.

Nom vernaculaire	Statut de rareté dans l'Eure et la Seine-Maritime	Statut liste rouge de l'ancienne région Haute-Normandie	Autres
Bleuet	PC	NT	
Garance voyageuse	AR	LC	Déterminante ZNIEFF
Iris fétide	PC	LC	Déterminante ZNIEFF



**Garance voyageuse**  
Assez rare en Haute-Normandie  
Déterminante ZNIEFF



**Iris fétide**  
Peu commune en Haute-Normandie  
Déterminante ZNIEFF



**Bleuet**  
Peu commune en Haute-Normandie  
Quasi-menacé en Haute-Normandie

**Deux espèces invasives avérées en milieux naturels** ont été recensées sur le territoire communal : le **Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)** et l'**Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*)**.

Ces espèces se développent au détriment des espèces autochtones, aussi des mesures de gestion adaptées doivent être mises en œuvre pour limiter leur prolifération. Dans ce sens, deux fiches actions concernant la gestion du Robinier faux-acacia et de l'Arbre aux papillons ont été réalisées (Cf. pages 37 et 39).

Aux 155 espèces recensées par Eure-et-Loir Nature entre mai et août 2018 s'ajoutent 172 espèces notées par d'autres observateurs (Sources : Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBL)). Parmi ces 172 espèces, 2 sont patrimoniales : l'Anémone fausse-renoncule (*Anemone ranunculoides*) qui est exceptionnelle et en danger dans l'ancienne région de Haute-Normandie et l'Arabette des sables (*Cardaminopsis arenosa*) qui est très rare et vulnérable en Haute-Normandie. Ces espèces patrimoniales n'ont pas été observées au cours de notre étude, elles sont à rechercher ; pour cette raison elles ne figurent pas sur la carte des espèces patrimoniales (Cf. page 15).

## Les oiseaux

**54 espèces d'oiseaux** ont été recensées dont **20 espèces patrimoniales**.

Le statut patrimonial des espèces d'oiseaux a été défini à partir des listes nationales et régionales des espèces d'oiseaux protégées (EN : en danger, VU : espèce vulnérable, NT : espèce quasi-menacée, S : en sécurité et LC : espèce en préoccupation mineure).

Nom vernaculaire	Statut liste rouge de la région Haute-Normandie	Statut liste rouge nationale	Autres
Alouette des champs	LC	NT	Protégé en France, Annexe I Directive Oiseaux
Bruant jaune	LC	VU	Protégé en France
Busard Saint-Martin	NT	LC	Protégé en France, Annexe I Directive Oiseaux
Chardonneret élégant	S	VU	Protégée en France, Annexe I Directive Oiseaux
Faucon crécerelle	NT	NT	Protégé en France
Gobe-mouche gris	LC	NT	Protégé en France
Héron cendré	VU	LC	Protégée en France
Hirondelle de fenêtre	LC	NT	Protégé en France
Hirondelle de rivage	NT	LC	Protégée en France
Hirondelle rustique	LC	NT	Protégée en France
Linotte mélodieuse	LC	VU	Protégée en France
Martinet noir	S	NT	Protégé en France
Mésange huppée	NT	LC	Annexe II et III Directive Oiseaux
Pic mar	NT	LC	Protégé en France, Annexe I Directive Oiseaux
Pigeon colombin	NT	LC	Annexe II Directive Oiseaux
Pouillot fitis	LC	NT	Protégé en France
Pouillot siffleur	NT	NT	Protégé en France
Roitelet huppé	LC	NT	Protégé en France
Verdier d'Europe	LC	VU	Protégé en France



**Hirondelle de rivage**  
Préoccupation mineure en France  
Quasi-menacée en région Haute-Normandie  
Protégé en France



**Faucon crécerelle**  
Quasi-menacé en France  
Quasi-menacé en région Haute-Normandie  
Protégé en France



**Pouillot siffleur**  
Quasi-menacé en France  
Quasi-menacé en région Haute-Normandie  
Protégé en France



**Verdier d'Europe**  
Vulnérable en France  
Préoccupation mineure en région Haute-Normandie  
Protégé en France

## Les papillons

Ce groupe taxonomique n'a pas fait l'objet d'inventaire particulier, toutes les observations sont opportunistes.

25 espèces de papillons ont été vues sur la commune entre mai et août 2018, trois espèces sont patrimoniales : l'**Ecaille chinée** (*Euplagia quadripunctaria*) qui est déterminante ZNIEFF et inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore, le **Sylvain azuré** (*Limenitis reducta*), déterminant ZNIEFF et l'**Argus bleu-céleste** (*Polyommatus bellargus*) qui est quasi-menacé en région Haute-Normandie (Cf. liste des espèces en annexe).



**Sylvain azuré**  
Déterminant ZNIEFF



**Argus bleu-céleste**  
Quasi-menacé en région Haute-Normandie

## Les odonates

Comme pour les papillons, aucun inventaire spécifique n'a été réalisé.

4 espèces d'odonates ont été observées dont une espèce patrimoniale : l'**Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*) qui est vulnérable en région Haute-Normandie, protégé en France et inscrit aux annexes II de la Directive Habitat Faune Flore et de la convention de Berne (Cf. Glossaire page 45).



### **Agrion de Mercure**

Vulnérable en région Haute-Normandie  
Protégé en France

Inscrit aux annexes II de la DHFF et de la convention de Berne

Nom vernaculaire	Statut liste rouge région Haute-Normandie
Agrion élégant	LC
Agrion de Mercure	VU
Caloptéryx éclatant	LC
Caloptéryx vierge	LC

## Autres insectes et arachnides

10 autres espèces d'insectes et arachnides ont été observées au sein de la commune dont une espèce patrimoniale : l'**Œdipode turquoise** (*Oedipoda caerulescens*), déterminant ZNIEFF en Haute-Normandie.

Nom vernaculaire	Ordre	Statut liste rouge région Haute-Normandie	Autres
Oedipode turquoise	Orthoptères	LC	Déterminant ZNIEFF
Géotrupe du fumier	Coléoptères		
Grande sauterelle verte	Orthoptères	LC	
Gerris sp.	Hémiptères		
Téléphore moine	Coléoptères		
Punaise arlequin	Hémiptères		
Opilion sp.	Arachnide		
Frelon européen	Hyménoptères		
Frelon asiatique	Hyménoptères		
Cicadelle bubale	Hémiptères		



**Œdipode turquoise**  
Déterminant ZNIEFF

## Les mammifères

Quatre espèces de mammifères ont été observées de façon opportuniste.



**Taube d'Europe**

Nom vernaculaire	Statut liste rouge région Haute-Normandie
Chevreuil	LC
Taube d'Europe	LC
Rat sp.	LC
Mulot sp.	LC

## Les reptiles

Une espèce de reptile a été observée de manière opportuniste : le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*), il est protégé en France métropolitaine et inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore et à l'annexe II de la convention de Berne.



**Lézard des murailles**  
Protégé en France  
Inscrit à l'annexe IV de la DHFF  
Inscrit à l'annexe II de la convention de Berne

Nom vernaculaire	Statut liste rouge régionale
Lézard des murailles	LC

## Les amphibiens

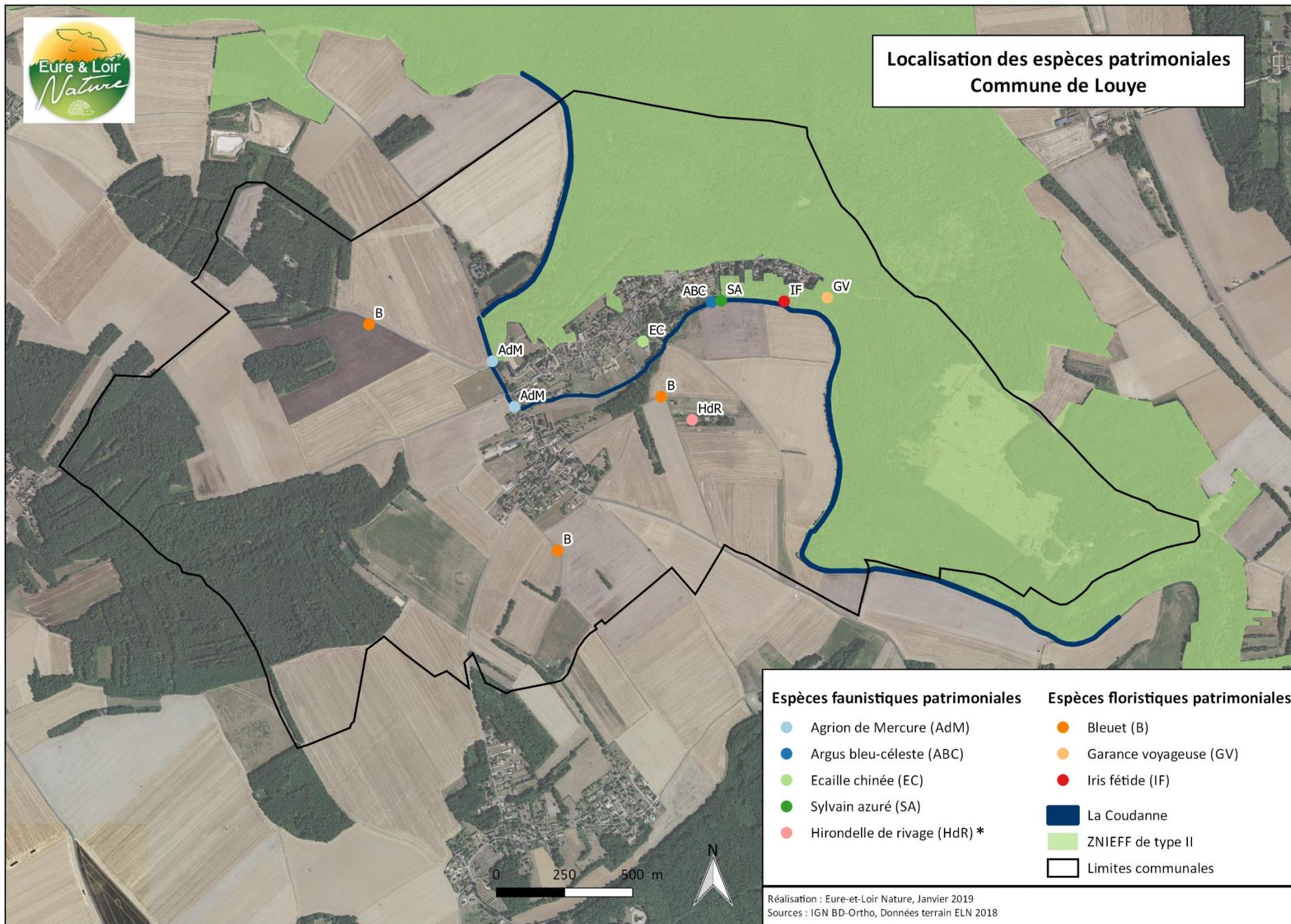
Une espèce d'amphibien a été vue : la Grenouille verte (*Pelophylax sp.*).



**Grenouille verte**

Nom vernaculaire	Statut liste rouge régionale
Grenouille verte	LC

# Carte de localisation des espèces patrimoniales



\*Les autres espèces patrimoniales d'oiseaux n'ont pas été localisées sur la carte car elles ont seulement été entendues ou vues en vol.

## Les zones à enjeux de biodiversité

### La Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type II « La Forêt d'Ivry », identifiant : 230000825

Cette ZNIEFF est située au sud de l'Eure dans un secteur de faible précipitation. La Chênaie-charmaie domine ce complexe forestier au sein duquel se rencontrent des plantations de résineux, de la hêtraie à Jacinthe des bois et quelques stations de chênaies thermophiles à Chêne pubescent. Ces deux derniers habitats sont d'intérêt communautaire. Au niveau des coteaux subsistent quelques pelouses calcicoles.

Ce grand ensemble accueille une diversité d'espèces animales et végétales au sein d'un environnement dominé par l'agriculture et l'urbanisation. La pression urbaine et agricole est forte engendrant un mitage des lisières et une disparition des boisements.

L'ensemble de la zone boisée localisée au nord et à l'est de la commune se situe dans ce périmètre. Une grande partie est privée. Dans ce secteur, la hêtraie à Jacinthe des bois et quelques plantations de résineux sont présentes.

### Les zones à enjeux de biodiversité identifiées par ELN en 2018

Ces zones, identifiées au cours de l'étude menée par Eure-et-Loir Nature, correspondent soit à des zones où plusieurs espèces patrimoniales ont été recensées soit à des milieux pouvant accueillir une grande diversité d'espèces. **Pour le moment elles ne sont pas intégrées dans un périmètre réglementaire et de ce fait il n'existe aucune obligation de conservation. Il apparaît donc nécessaire de faire en sorte que les milieux qui accueillent les espèces patrimoniales soient conservés et fassent l'objet d'une gestion adaptée.**

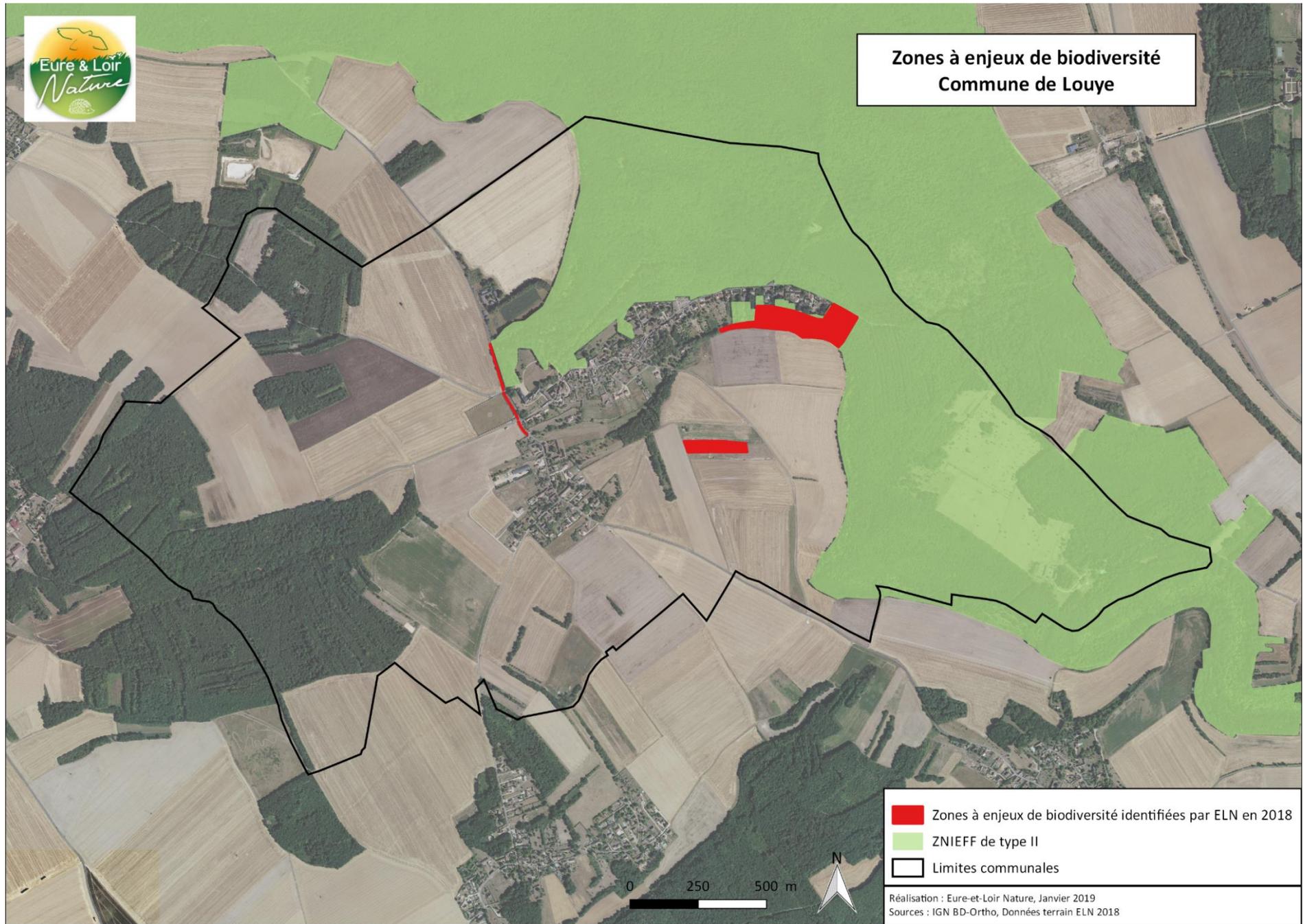
Ainsi trois secteurs ont été identifiés par Eure-et-Loir Nature comme zones à enjeux de biodiversité. Le premier secteur correspond **aux portions du cours d'eau « La Coudanne » présents le long de la D72 à l'ouest du bourg**. Ces portions de cours d'eau sont étroites et très ouvertes. Le site accueille une espèce patrimoniale protégée en France, l'Agriion de Mercure ainsi qu'un cortège d'espèces communes des milieux humides et aquatiques. **Afin d'assurer la préservation de l'ensemble des espèces présentes notamment celle de l'Agriion de Mercure, Eure-et-Loir Nature recommande son classement en zone naturelle dans le Plan Local d'Urbanisme et la mise en œuvre d'une gestion spécifique** (Cf. Fiche action : gestion des berges des cours d'eau page 26).

Le second secteur correspond à la zone de fourré situé au sud-est du « Bois Giroux ». Le site qui semble aujourd'hui abandonné est une ancienne carrière. Un escarpement existant suite à l'exploitation du lieu accueille une colonie d'Hirondelles de rivage. Cet oiseau a la particularité de nicher dans des parois en creusant des trous à l'aide de ses pattes. Sur le site, une cinquantaine de trous a été comptabilisée, soit une colonie d'environ une centaine d'individus (un couple par nids). C'est le seul site de nidification connu dans l'agglomération de Dreux. Ce lieu favorable pour l'Hirondelle de rivage peut également l'être pour le Guêpier d'Europe, autre espèce qui niche dans des escarpements. Actuellement, la zone n'est pas entretenue. Les fourrés se développent. Des dépôts sauvages sont présents à l'entrée. **Afin d'assurer la conservation de ce site de nidification d'Hirondelles de rivage, Eure-et-Loir Nature recommande le classement de l'ensemble du secteur en zone naturelle dans le Plan Local**

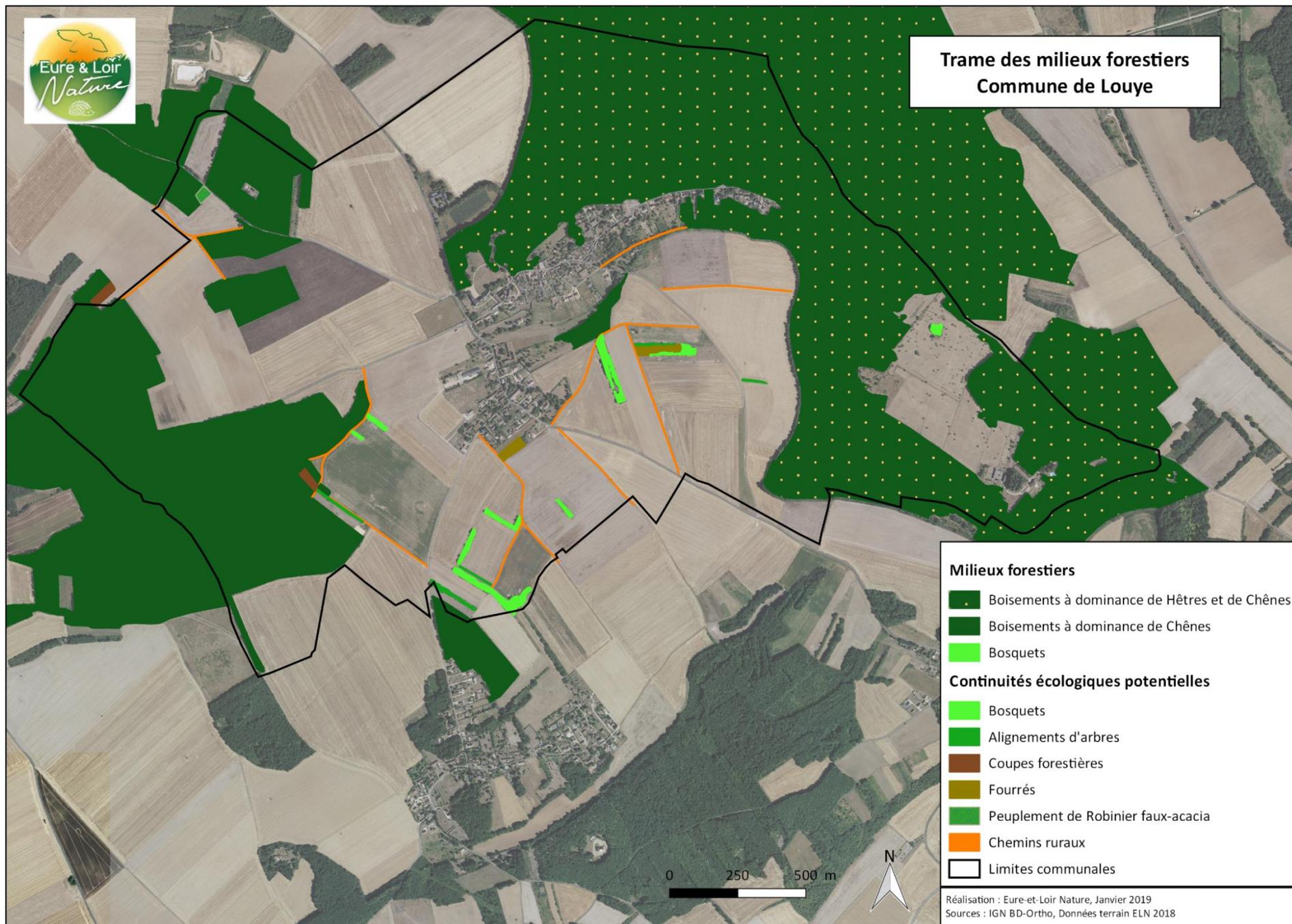
**d'Urbanisme et la mise en place d'une gestion adaptée** (Cf. Fiche action : gestion de la zone de nidification des Hirondelles de rivage page 29).

Le troisième secteur à enjeux est une partie du grand boisement situé au niveau du lieu-dit « Côte des Gars », longeant « la Coudanne ». A proximité du ruisseau, le bois se densifie. Des essences liées aux milieux frais et humides sont présentes comme le Frêne élevé. Plusieurs espèces patrimoniales y ont été recensées comme la Garance voyageuse ou l'Iris fétide. C'est une zone de refuge, d'alimentation et de reproduction pour de nombreuses espèces (papillons, etc.). Si cela n'est pas encore le cas, **Eure-et-Loir Nature recommande son classement en zone naturelle dans le Plan Local d'Urbanisme**. Une gestion spécifique devra être mise en œuvre pour préserver le site (Cf. Fiches actions : gestion des berges des cours d'eau et gestion favorable des boisements pages 26 et 24).

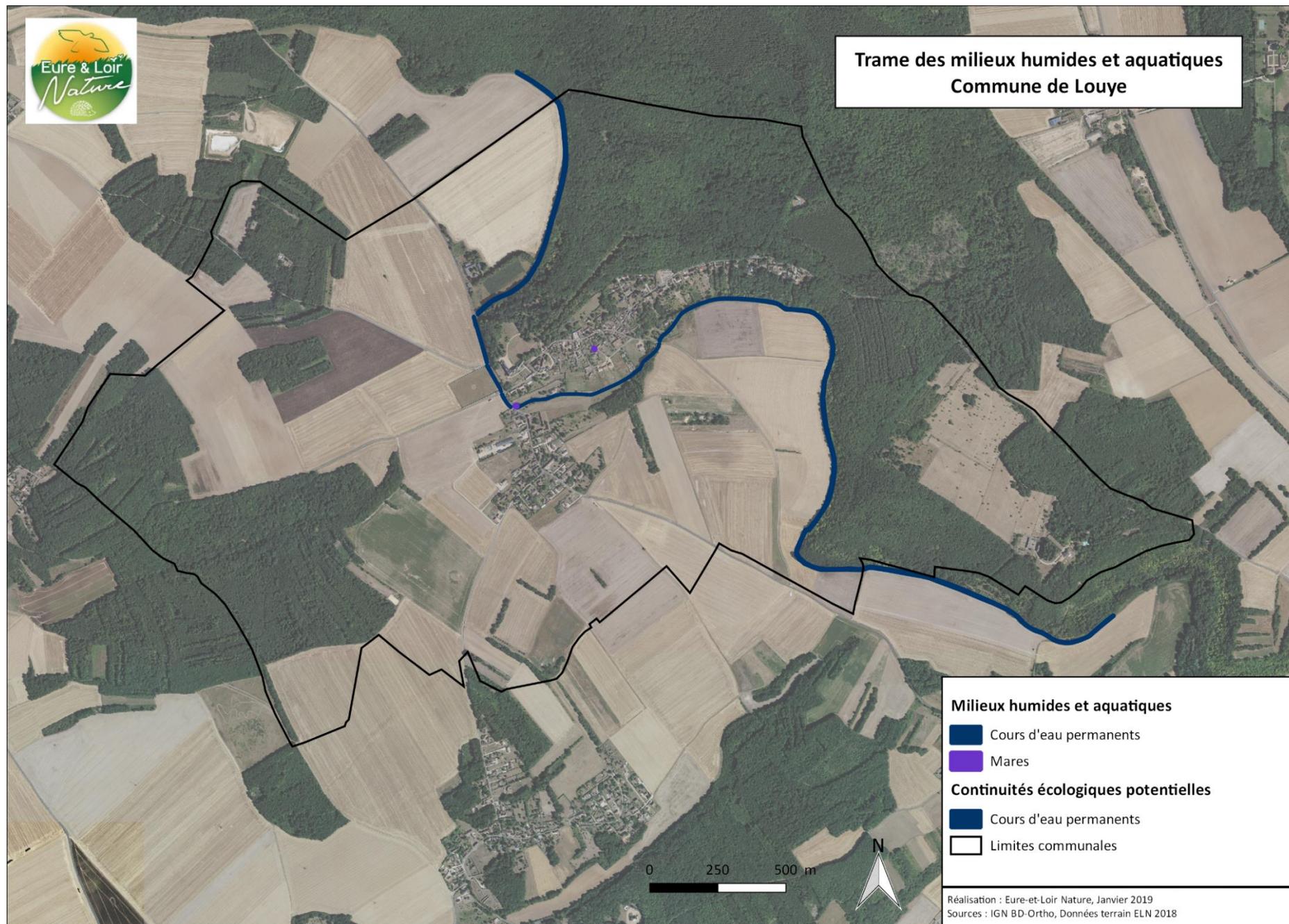
# Carte de localisation des zones à enjeux de biodiversité



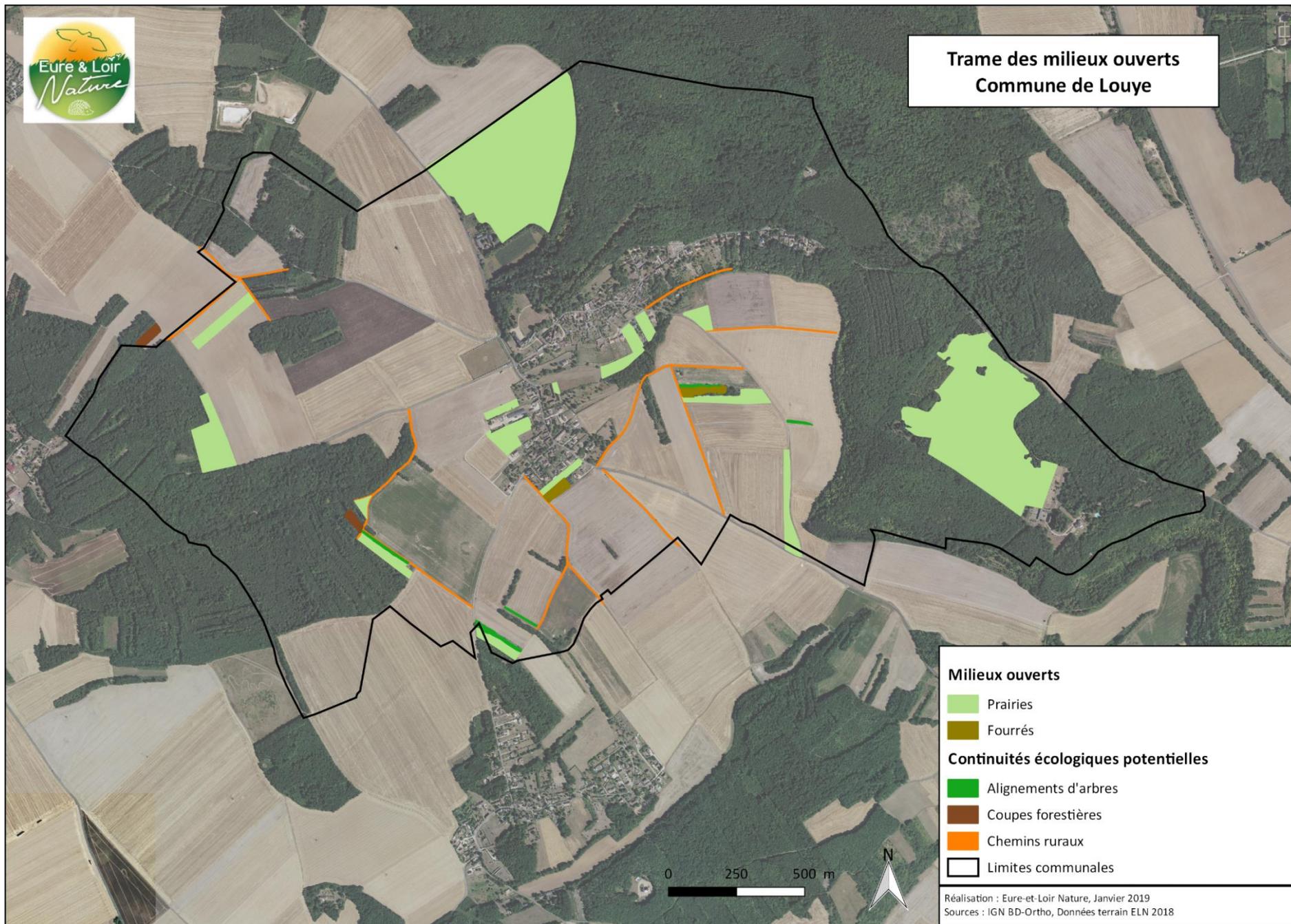
# Carte de la trame des milieux forestiers



# Carte de la trame des milieux humides et aquatiques



# Carte de la trame des milieux ouverts



## La Trame verte et bleue

Les cartes représentant les trames des milieux forestiers, des milieux aquatiques et humides et des milieux ouverts ont permis de mettre en évidence le rôle de certains éléments du paysage que sont **les bosquets, les alignements d'arbres et les chemins ruraux en tant que continuités écologiques potentielles**. Elles ont également permis de souligner le rôle des **prairies et des boisements comme réservoirs de biodiversité** à l'échelle communale et de continuités écologiques potentielles à des échelles plus vastes, comme celles de l'agglomération ou du département. Afin que ces éléments jouent pleinement leur rôle, une gestion adéquate est recommandée. Les fiches actions ci-après présentent quelques préconisations de gestion concernant ces continuités écologiques potentielles et réservoirs de biodiversité locaux.

Aucun élément fragmentant n'a été identifié sur le territoire communal. Néanmoins, il faut souligner la **présence de nombreuses propriétés privées clôturées** (boisements et prairies) (Cf. Fiche action : aménager une clôture favorable à la biodiversité, page 36).

## Fiches actions

### Gestion des chemins ruraux

Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales (Art L161-1 du Code rural). Ils appartiennent au domaine privé de la commune et leur entretien n'est pas obligatoire pour les communes.

Ces chemins constituent des éléments importants dans la préservation de la biodiversité locale par,

- La présence d'une bande de roulement et de bernes servant de **refuges** à de nombreuses espèces animales et végétales ;
- Leur rôle de **continuité écologique**.

Une gestion adaptée de ces chemins doit être mise en œuvre pour maintenir les usages et favoriser la biodiversité.



Le **Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR)** est un outil départemental offrant des aides, notamment pour réaliser des aménagements de continuités ou pour effectuer la mise en valeur du patrimoine local.

#### PRÉCONISATIONS DE GESTION

Pour concilier l'ensemble des usages, les rôles de continuité écologique et de refuge pour la faune et la flore, un entretien en deux temps est préconisé dans le but de maintenir en permanence une zone non fauchée :

- Faucher la bande de roulement **une fois par an au mois de mars** afin de faciliter le passage des usagers. En fin de saison, elle constituera un refuge hivernal pour la faune.
- Faucher les bernes **une fois par an au mois d'octobre** lorsque la plupart des espèces animales et végétales auront achevé leur cycle de reproduction.
- Faucher à **une hauteur de 15 centimètres** environ pour préserver la petite faune.

Préférer la fauche plutôt que le broyage, celui-ci est plus destructeur pour la faune et la flore, il est aussi plus consommateur en carburant de plus il favorise la dispersion des espèces végétales non-désirées pour les cultures.

## Gestion des boisements favorable pour la biodiversité

### SITES CONCERNÉS

L'ensemble des boisements présents au sein de la commune.

### ETAT DES LIEUX

Les boisements présents sur le territoire communal ne constituent pas seulement des zones de refuge pour le gibier ou une source de matériaux, d'énergies renouvelables facilement mobilisables, ce sont aussi des réservoirs de biodiversité et des éléments de continuités écologiques. C'est principalement le cas pour le « Bois de la Héruppe ».



L'une des solutions pour y parvenir est la mise en œuvre d'une **gestion forestière durable**. Cette gestion a pour but « *d'utiliser et de gérer des forêts d'une manière et d'une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire actuellement et pour le futur les fonctions écologique, économique et sociale pertinentes, aux niveaux local, national et mondial et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystème.* » (Conférence européenne intergouvernementale, Helsinki, 1993).

### PRÉCONISATIONS

- **Avoir connaissance de la biodiversité existante** dans son boisement. Étudier le milieu, l'histoire du site et l'objectif de production de chaque peuplement.
- **Mélanger les essences**. Le mélange des essences (hors espèces invasives et conifères) au sein d'un peuplement semble améliorer sa stabilité lorsqu'il touche toutes les strates de végétation. Il diminue la sensibilité aux maladies, produit un humus de meilleure qualité et peut faciliter son adaptation au changement climatique.
- **Privilégier la présence de tous les stades de développement**, des jeunes pousses aux individus matures, dans les strates arbustives et arborescentes. Cela permet d'augmenter la capacité d'accueil d'un espace en offrant aux espèces animales et végétales une multitude de conditions pour se nourrir, se réfugier et se reproduire.
- **Conserver les vieux peuplements à très gros bois**. Ces peuplements participent au bon fonctionnement de l'écosystème. C'est le stade final de la dynamique d'un cycle forestier. Ils abritent une multitude d'espèces particulières comme les espèces xylophages (= espèces qui consomment du bois) qui se développent sur les vieux arbres. Ces espèces sont également présentes dans le bois mort qui doit être conservé.

- **Favoriser la régénération naturelle.** Une régénération naturelle en sous-bois permet de conserver le potentiel génétique et spécifique du peuplement, elle lui garantit une bonne capacité de survie face aux fortes perturbations ainsi qu'une capacité d'adaptation optimale dans le cadre d'un changement du climat.
- **Préserver les micro-habitats.** Les bois à cavités forment des milieux qui abritent une très grande diversité d'espèces. Ces cavités servent pour la nidification d'oiseaux, pour l'hivernage et la reproduction des chauves-souris forestières, etc. De plus, la présence de lierre et de plantes épiphytes comme les fougères ou les mousses sur les troncs crée des habitats favorables pour certains oiseaux et petits animaux.
- **Favoriser les lisières.** Les lisières bien étagées fournissent des zones privilégiées pour l'alimentation de nombreuses espèces en raison de l'ensoleillement qui favorise une grande diversité biologique.
- **Conserver les milieux qui sont associés à la forêt** comme les clairières, plans d'eau, cours d'eau, zones rocheuses et cavités car ce sont des sources importantes de biodiversité lorsqu'ils sont fonctionnels.

## PRÉCONISATIONS LORS DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN DU BOISEMENT

- **Préserver la diversité des essences** à travers un marquage sélectif. Lors du marquage d'une coupe en éclaircie sélective, il faut préserver la diversité des essences. Un arbre minoritaire peut être conservé en tant que semencier au détriment parfois d'un arbre d'une essence objective (= essence prioritaire pour la production de bois). La conservation des arbres à micro-habitats peut concerner uniquement les gros individus qui n'ont pas de valeur économique. Les arbres et arbustes fruitiers seront conservés.
- **L'exploitation doit se faire avec précaution.** Il faut éviter le passage d'engins quand le sol est détrempe. Pour préserver la végétation arbustive et herbacée, prévoir la création et l'utilisation d'un cloisonnement d'exploitation pour le débardage des bois. L'abandon sur place des rémanents est préférable à leur incinération ou leur exploitation. Il convient de tenir compte de la période de reproduction de la faune et proscrire toute intervention au printemps et en été.
- **Les travaux d'entretien doivent considérer les cycles de vie des espèces,** en réalisant les travaux à partir du 15 août et avant mars, afin de respecter les périodes de floraison, fructification, mise-bas, éclosion et nidification. Lors des travaux pendant les périodes de froid (automne/hiver) vérifier que les arbres creux ou présentant des cavités n'abritent pas de chauves-souris en hibernation car un réveil leur serait fatal.

## Gestion des berges des cours d'eau

La Coudanne est un petit ruisseau, affluent de l'Avre. Il constitue l'élément majeur de la trame humide et aquatique de la commune. C'est un réservoir de biodiversité locale qui accueille une faune et une flore spécifiques notamment l'Agrion de Mercure, espèce protégée en France. Pour assurer sa préservation, il est nécessaire de mettre en œuvre une gestion adaptée.



### PRÉCONISATIONS D'ENTRETIEN DE LA VEGETATION DES BERGES

La végétation des berges est importante. C'est une zone refuge, de nourrissage et de reproduction pour la faune. Elle procure de l'ombre qui permet de garder une température des eaux fraîche et régule la quantité de lumière en partie à l'origine des phénomènes d'eutrophisation. Elle évite l'érosion des berges. Elle joue le rôle de filtre par rapport aux apports sédimentaires et participe à l'élimination des pollutions diffuses.

#### Entretien de la végétation herbacée des berges

L'entretien de la végétation herbacée des berges doit se faire entre octobre et février lorsque les plantes et les animaux ont achevé leurs cycles de reproduction.

L'entretien consiste à :

- **Faucher tardivement la végétation herbacée des berges** pour maintenir le milieu ouvert. L'opération sera **sectorisée et répartie au cours de l'automne et de l'hiver**. Une première portion sera fauchée au mois d'octobre, une seconde deux à trois mois plus tard afin de maintenir en permanence une zone refuge.
- **Maintenir une bande enherbée d'au moins un mètre sur chaque berme**. Elle sera fauchée une fois par an à l'automne. Cette bande enherbée jouera un rôle tampon en interceptant les polluants et atténuera l'érosion des sols.  
Entretien plus régulièrement les bermes jouxtant la route départementale D72 pour assurer la sécurité des usagers de la route. Cet entretien consistera à faucher la végétation herbacée deux à trois fois par an selon le développement la végétation.
- **Faucher à une hauteur de coupe minimale de 10 centimètres**, car une hauteur de coupe trop basse favorise les plantes annuelles au détriment des plantes vivaces ainsi que la mise à nu du sol, contribuant à son érosion et à la prolifération de plantes invasives. De plus, une hauteur de coupe trop basse peut provoquer une usure plus rapide du matériel de fauche.

- **Exporter les produits de fauche.** Cette évacuation de l'herbe fauchée se fera quelques jours après pour permettre la dispersion des graines et la fuite des animaux.
- **Informers la population du changement de gestion des berges** pour pallier aux éventuels incompréhensions et problèmes d'acceptation. Quelques exemples de message qui peuvent être diffusés : « Fauche raisonnée pour plus de biodiversité », « Fauchage tardif, nature préservée ».



*FOCUS : L'Agrion de Mercure apprécie les cours d'eau bien ensoleillé avec la présence d'une végétation aquatique bien représentée, une végétation des berges fournie et des eaux de bonne qualité.*



Portion de la Coudanne  
**FAVORABLE** à l'Agrion de Mercure



Portion de la Coudanne  
**DÉFAVORABLE** à l'Agrion de Mercure

### Entretien de la végétation arborée et arbustive des berges

L'entretien de la végétation arborée et arbustive des berges doit se faire uniquement si cela est nécessaire, entre **novembre et mars**, hors période de végétation et de nidification des oiseaux. Seuls les arbres posant problème feront l'objet d'un entretien.

L'entretien consiste à :

- **Élaguer les branches basses d'un diamètre supérieur à 5 cm**, afin d'empêcher tout obstacle à l'écoulement des eaux et pour procéder à des éclaircies propices à la diversification des

plantes.

- **Recéper les arbres vieillissants ou malades.**
- **Abattre les arbres morts pouvant déstabiliser les berges.** Les souches seront conservées pour fixer les berges et les bois seront évacués.
- **Débroussailler ponctuellement** pour faciliter l'accès aux arbres à entretenir ou au cours d'eau et pour éviter une explosion de végétation difficile à maîtriser par la suite.

### **PRÉCONISATIONS DE GESTION DES EMBÂCLES ET ATERRISSEMENTS**

- Les embâcles sont des accumulations de bois morts ou autres débris flottants. Ce sont des habitats privilégiés pour la faune aquatique. **Seuls les embâcles perturbant la circulation de l'eau doivent être retirés.**
- Les atterrissements sont des dépôts de vase, sable, graviers en bord des berges ou dans le lit. C'est une dynamique naturelle du cours d'eau. Il faut **les conserver s'ils ne gênent pas l'écoulement de l'eau.**

## Gestion de la zone de nidification des Hironnelles de rivage



ESCARPEMENT OU NICHE LES HIRONDELLES DE RIVAGE SUR LA COMMUNE DE LOUYE

Les Hironnelles de rivage nichent le long d'un escarpement situé dans une ancienne carrière à proximité du Bois Giroux. Le site semble aujourd'hui abandonné. Afin d'assurer la conservation de la colonie d'Hironnelles de rivage présente, un entretien du site est indispensable.

Cet entretien consiste à :

- **Retirer manuellement la végétation envahissant l'escarpement** à l'automne lorsque l'espèce a achevé son cycle de reproduction.
- **Débroussailler le reste du site pour éviter le développement de la végétation arborée et arbustive** qui engendrerait la fermeture progressive du milieu. Les Hironnelles de rivage nichent de préférence dans des zones ouvertes
- **Enlever les dépôts sauvages présents à l'entrée du site.** Ces dépôts peuvent causer une pollution et un dérangement.

Actuellement, c'est la seule colonie d'Hironnelles de rivage connue sur le territoire de l'agglomération de Dreux. L'enjeu de préservation est très important. Une acquisition du site par l'agglomération pourrait permettre de garantir la bonne gestion du site.

*Remarque : la période de reproduction de l'Hironnelle de rivage est de **mars à août**. Au cours de cette période il faut **limiter les dérangements** sur la zone de nidification.*

## Gestion des prairies

Les prairies présentes au sein de la commune jouent un rôle important pour la biodiversité. Sans entretien, elles se ferment progressivement, colonisées par les arbustes et les arbres pour, à terme, devenir des boisements. C'est pourquoi, afin de contenir la dynamique naturelle de la végétation, maintenir le milieu ouvert et favoriser la faune et la flore, une gestion adaptée doit être mise en place. Deux techniques très différentes peuvent être employées : la fauche et/ou le pâturage.



### LA FAUCHE

- **Réaliser une fauche d'entretien avec exportation des produits de fauche tous les ans ou les deux ans** selon la dynamique de la végétation.
- **Réaliser cette fauche tardivement**, à l'automne lorsque la plupart des espèces auront terminé leur cycle de reproduction.
- **Effectuer l'opération manuellement** à l'aide d'une débroussailleuse thermique à fil ou mécaniquement avec du matériel adapté.
- **Ramasser les résidus de fauche** un à deux jours après la fauche, manuellement ou de façon mécanique. Il est important de ramasser les résidus de fauche pour éviter l'enrichissement du milieu en matière organique qui conduirait à une modification du cortège floristique et à terme à une perte de diversité biologique.

### LE PÂTURAGE

Le pâturage extensif est un mode de gestion des milieux ouverts qui consiste en un pâturage de plein air, avec une faible charge en animaux, de préférence rustiques et nécessitant peu de soins. Ce type de pâturage, réalisé dans un objectif de gestion de l'espace, est un outil utilisé avec un but de préservation de milieux ou d'habitats d'espèces particulières, de conservation ou d'amélioration de la biodiversité, d'entretien du cadre de vie, etc. Les herbivores broutent et piétinent. Ils contribuent ainsi à contenir la dynamique de la végétation, à garder le milieu ouvert, à favoriser la richesse floristique et faunistique et à créer une mosaïque d'habitats.

Le pâturage est une opération délicate à mettre en œuvre, car il faut trouver le juste équilibre entre une pression suffisamment forte pour atteindre les objectifs de gestion, et suffisamment faible pour éviter un surpâturage. Il est donc primordial de bien choisir l'espèce, la race et le nombre de bêtes en fonction des caractéristiques de la prairie et des objectifs recherchés.

Le nombre de bêtes à placer sur un terrain de surface donnée pendant un temps donné se calcule à partir de l'Unité Gros Bétail (UGB). L'Unité Gros Bétail (UGB) est une unité employée pour pouvoir comparer des effectifs d'animaux d'espèces ou de catégories différentes en se basant sur leurs besoins alimentaires.

Les valeurs de référence les plus fréquemment utilisées sont :

- Pour les terrains secs et peu humides : 0.5 UGB/ha/an
- Pour les terrains humides, sensibles au piétinement : 0.25 UGB/ha/an

Animaux	UGB
Bovins de plus de 2 ans	1 UGB
Bovins de moins de 6 mois	0.4 UGB
Bovins de 6 mois à 2 ans	0.6 UGB
Equins de plus de 6 mois	1 UGB
Ovins	0.15 UGB
Caprins	0.15 UGB

## Gestion d'une mare

Une mare est une petite étendue d'eau stagnante, de taille variable mais n'excédant pas 5000 m<sup>2</sup> et d'une profondeur ne dépassant pas deux mètres. Elle est alimentée par les précipitations, les eaux de ruissellement, les remontées de nappes phréatiques ou de manière artificielle (système de fossés, etc.) mais pas directement par un cours d'eau. De ce fait, les mares sont fortement dépendantes des conditions météorologiques, leur niveau d'eau fluctuant au cours du temps, en fonction des précipitations. Certaines d'entre elles peuvent s'assécher au cours de l'année et ainsi être qualifiées de temporaires.

Ces micro-zones humides sont de véritables réservoirs de biodiversité, accueillant de nombreuses espèces animales et végétales : libellules, amphibiens, etc.

C'est un milieu dynamique qui tend naturellement à se combler. Il est donc indispensable de mettre en œuvre une gestion adaptée afin de les conserver et favoriser les espèces qui en dépendent.



## PRECONISATIONS D'ENTRETIEN

- **Faucher la végétation des berges une fois par an, à l'automne** pour supprimer les parties fanées des plantes. Cette végétation est très utile. Elle sert de zone de reproduction, d'alimentation et de refuge pour de nombreuses espèces. Elle permet aussi de stabiliser les berges et éviter leur érosion. Faucher tardivement une fois par an réduira les coûts d'entretien. Néanmoins, il est possible d'avoir deux ou trois secteurs coupés régulièrement pour permettre l'activité de pêche.



**A NE PAS FAIRE : BERGES FAUCHEES ET TONDUES EN JUILLET**

- **Réaliser un écrémage lorsque la mare est envahie de lentilles d'eau.** Cette technique consiste à ramasser les végétaux non enracinés et flottants présents à la surface de l'eau, à l'aide d'une épuisette. Il faut intervenir uniquement si les lentilles d'eau sont présentes en très grand nombre. En général, cela indique une eau riche en éléments nutritifs.
- **Réaliser un faucardage lorsque la mare est envahie de grandes hélophytes** (roseaux, massettes, etc.). En trop grand nombre, ces plantes laissent peu de place aux autres végétaux et à l'eau libre, cela peut progressivement amener au comblement de la mare.

Le faucardage consiste à :

- **Couper la partie aérienne de la tige** au niveau de la surface de l'eau ou juste en dessous.
- **Exporter les produits de coupe.**
- **Ne pas tout couper, pas plus des ¾ des végétaux et conserver des zones refuges** pour la faune.

Le but de cette opération est d'épuiser le rhizome en le privant d'oxygène afin de limiter l'extension de la plante. Afin de réduire la production du nombre de tiges et épuiser les rhizomes, **le faucardage doit se faire au printemps ou en été**, ce qui nécessite d'intervenir en pleine période de reproduction des espèces animales. **Il faut donc être vigilant et préserver une zone refuge.**

## PRECONISATIONS DE RESTAURATION

- **Débroussailler une partie des berges** si celles-ci sont envahies d'arbres et d'arbustes.
- **Réaliser un curage pour gérer l'envasement.** L'accumulation de vase au fond de la mare peut conduire au comblement de celle-ci.
  - **Curer seulement un tiers de la mare chaque année** si cela s'avère nécessaire afin de préserver les espèces présentes.
  - **Réaliser l'opération à l'automne** (septembre à novembre).
  - **Exporter la vase** récoltée ou la répartir à une quinzaine de mètres de la mare.
  - **Ne pas l'étaler sur les berges** au risque de les voir rapidement s'embroussailler.
- **Reprofilier les berges de la mare en pente douce si elles sont abruptes.** Les berges en pente douce d'une mare permettent le développement de la végétation des bords des eaux (joncs, iris, etc.) et facilitent l'accès à la mare aux amphibiens en période de reproduction et autres animaux venant s'y abreuver. Une berge en pente douce ne fait pas plus de 30°. En privilégiant les berges exposées au sud (celles côté nord de la mare), l'ensoleillement permettra à la végétation de se développer rapidement. S'il n'y a pas suffisamment de place, réaliser des paliers ou une plage. Le reprofilage se fera à l'automne, entre septembre et novembre.



## FOCUS SUR LES MARES MAÇONNÉES



Les mares recensées sur la commune possèdent des berges maçonnées verticales infranchissables par la faune notamment par les amphibiens. Ces mares maçonnées peuvent devenir des pièges mortels pour les animaux qui réussissent à y entrer.

Par ailleurs, ces mares sont peu propices au développement de la végétation pourtant indispensable au bon fonctionnement de ces milieux. Les végétaux permettent l'oxygénation et l'épuration de l'eau. Ce sont aussi des zones de refuge, de reproduction et d'alimentation pour la faune.

Plusieurs solutions existent pour favoriser la biodiversité et réduire l'effet piège de ces mares :

- **Installer des bacs immergés remplis de terre le long des berges. Dans ces bacs seront plantés des végétaux adaptés** comme des massettes (*Typha sp.*), des joncs (*Juncus sp.*) ou de la Salicaire (*Lythrum salicaria*) par exemple. Ces espèces pourront être prélevées directement sur les berges de la Coudanne où elles sont présentes.  
**Attention, le prélèvement doit se faire de façon raisonnée (uniquement deux ou trois plants par site de prélèvement) en début d'automne. Les plants récoltés seront replantés immédiatement après.**
- **Installer des radeaux flottants le long des berges pour la faune.** La hauteur des radeaux par rapport à la surface de l'eau sera **inférieure à 5 cm** pour permettre aux petits animaux comme les amphibiens ou les jeunes canards d'y grimper facilement. Sur ces radeaux pourront être installées des **rampes avec des prises** pour permettre de quitter la mare.  
**Attention, les rampes ne doivent pas être lisses auquel cas les animaux risquent de ne pas réussir à les monter et s'épuiser à le faire.**
- **Retirer les espèces ornementales** (plantes et animaux) pour permettre le développement et la venue d'espèces locales.

## Conseils pour créer une mare

### PRÉCONSACTIONS AVANT LE CREUSEMENT DE LA MARE

#### Le choix de l'emplacement

Le choix de l'emplacement de la mare est primordial. Il faut privilégier un endroit situé dans un point bas, ensoleillé avec peu d'arbres afin de limiter l'apport en matière organique.

#### L'alimentation en eau

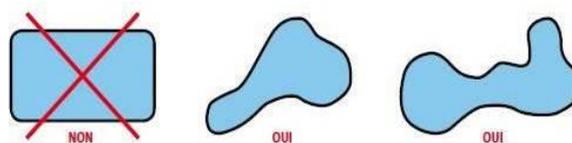
L'alimentation en eau de la mare sera de préférence naturelle : pluie, remontée de nappe phréatique, ruissellement, etc. Il faut la prévoir dans le choix de l'emplacement.

#### La taille de la mare

Une mare peut être de taille et de profondeur variables, jusqu'à 5000 m<sup>2</sup> et deux mètres de profondeur.

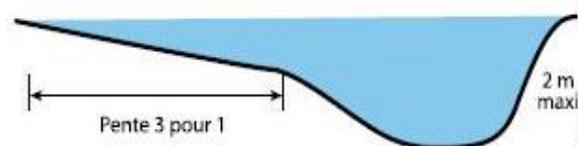
#### La forme de la mare

Privilégier une mare de forme variée, aux contours irréguliers avec des courbes.



#### Le profil de la mare

Privilégier des pentes douces et progressives (< 30°) ou des paliers pour faciliter l'installation d'une végétation diversifiée et la venue des animaux. Des secteurs plus profonds seront créés pour servir d'abris et de zones refuges notamment en périodes de basses eaux ou de gel.



### LE CREUSEMENT DE LA MARE

- Délimiter au sol les contours de la mare.
- Si la mare est de taille modeste, le creusement se fera à l'aide de pelles et de pioches. Si la mare est de grande superficie, une mini-pelle pourra être utilisée, cependant les finitions devront se faire manuellement à l'aide de pelles (notamment pour la création de pentes douces ou de paliers).  
Attention, s'il est envisagé d'installer une bâche pour imperméabiliser le fond, il est recommandé de creuser 15 à 20 centimètres plus profond que la hauteur d'eau prévue.
- Lors du creusement, il faut veiller à ce que les bords soient au même niveau afin d'éviter un débordement lorsque la mare sera pleine.
- Le creusement d'une mare peut se faire toute l'année. Néanmoins, il est déconseillé de creuser en période de sécheresse ou de gel ainsi qu'après un épisode pluvieux.

### L'IMPERMÉABILISATION DE LA MARE

Si l'emplacement de la mare se situe dans un endroit naturellement imperméable (sol argileux, etc.),

il ne sera pas nécessaire de se préoccuper de cela. Dans le cas contraire, un dispositif d'imperméabilisation devra être mis en place. Plusieurs revêtements existent : bâche (revêtement artificiel, facile à installer), matériaux naturels (argile, marne, bentonite), etc.

### Imperméabilisation du fond de la mare à l'aide d'une bâche

L'installation d'une bâche doit suivre plusieurs étapes :

- **1ère étape : nettoyage**

Avant l'installation de la bâche, il faut nettoyer le fond. Retirer les cailloux et les racines des arbres qui pourraient abîmer la bâche.

- **2ème étape : installer un grillage**

Installer un grillage fin (mailles de 1x1 cm au maximum) au fond de la mare.

- **3ème étape : installer une couche de sable**

Etaler une couche de sable fin de 5 à 10 cm d'épaisseur afin de protéger la bâche.

- **4ème étape : installer un géotextile**

Installer un géotextile entre le sable et la bâche.

- **5ème étape : poser la bâche**

Poser la bâche, si possible par temps chaud et ensoleillé pour qu'elle soit plus souple.

- **6ème étape : recouvrir d'une couche d'argile**

Recouvrir la bâche d'une couche d'argile et de terre pauvre, puis de gravillons et de sable fin (5 à 15 cm d'épaisseur).

Pour maintenir la bâche, les bords seront enterrés. Cette opération devra se faire seulement une fois que la mare sera remplie d'eau. Pour faciliter cette opération, une petite tranchée sera créée tout autour de la mare.

### Imperméabilisation du fond de la mare à l'aide de matériaux naturels (exemple de l'argile)

Tapisser le fond de la mare avec l'argile. Une couche de 30 à 50 centimètres de profondeur sera nécessaire. Une fois l'intégralité des parois recouvertes, mouiller et piétiner le fond afin d'obtenir l'étanchéité souhaitée.

## **L'AMÉNAGEMENT DE LA MARE**

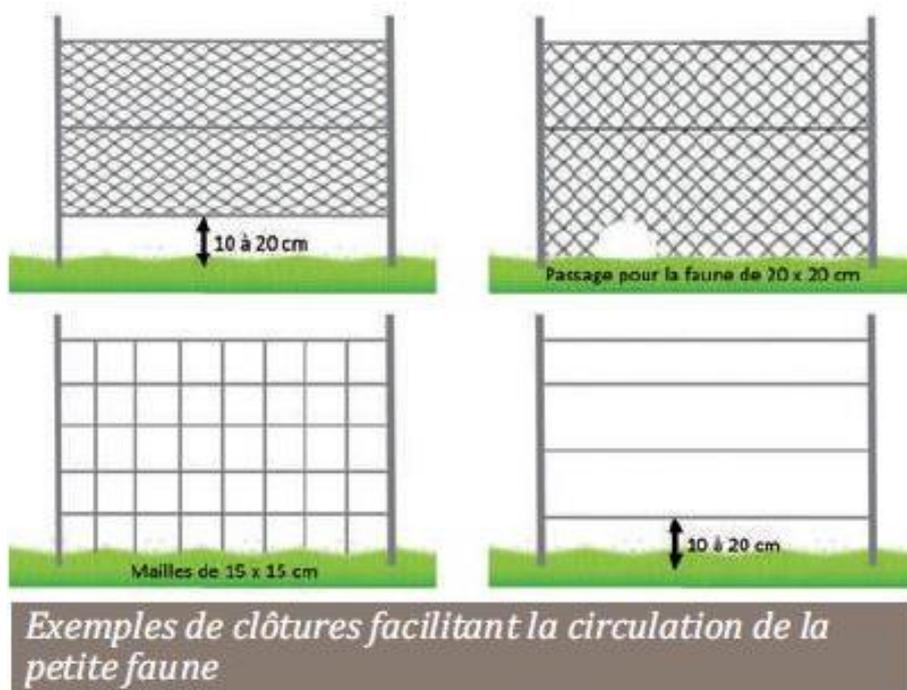
Il est préférable de laisser faire la nature. En quelques années, les plantes et les animaux coloniseront d'eux-mêmes la mare. Néanmoins, il est possible d'accélérer le processus en prélevant dans des mares voisines des végétaux communs (joncs, etc.), des graines et de la vase. Attention, le prélèvement d'animaux et de certaines plantes protégées est interdit. Si vous avez un doute, n'hésitez pas à contacter une association de protection de la nature qui pourra vous conseiller telle que Eure-et-Loir Nature.

## Aménager une clôture favorable à la biodiversité

Selon leur forme, les clôtures peuvent être des obstacles voire des pièges mortels pour certains animaux. Le principe d'aménager une clôture favorable à la biodiversité est de la rendre perméable au plus grand nombre d'animaux et propice pour les continuités tout en facilitant l'entretien.

### PRÉCONISATIONS

- **Laisser un passage de 10 à 20 centimètres sous la clôture**, en plus de permettre le passage de la petite faune, cela facilitera l'entretien de la clôture ;
- **Choisir des mailles larges** ;
- Si cela n'est pas possible, **aménager un passage à petite faune** sur chaque façade de 20 cm sur 20 cm.



Source : Guide de gestion écologique des espaces collectifs publics et privés, Natureparif, 2016

## Gestion du Robinier faux-acacia

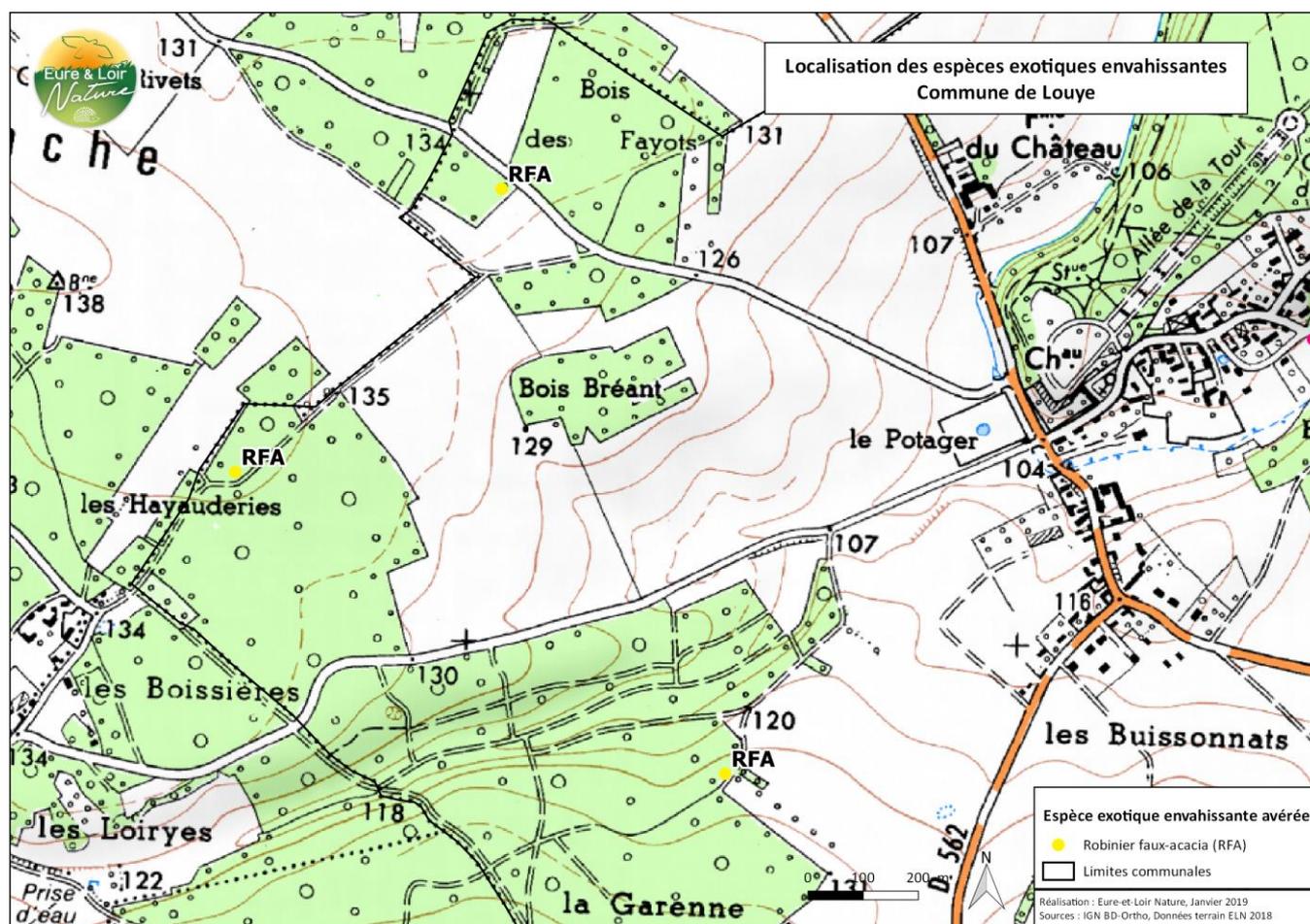
### RECONNAÎTRE LE ROBINIER FAUX-ACACIA

Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) est un arbre portant des rameaux épineux et pouvant atteindre 30 mètres de hauteur. L'écorce est crevassée, les feuilles sont composées et les fleurs sont des grappes blanches et parfumées. Il affectionne les milieux ensoleillés et secs : zones urbaines, pelouses, lisières forestières et clairières. Pionnier, il est capable de coloniser des milieux pauvres. Il se propage, essentiellement par drageonnement ou rejet de souche, ce qui lui permet de s'étendre rapidement sur une zone.



### SITES CONCERNÉS

Trois stations ont été repérées : une première station de taille importante au niveau du « Bois des Fayots », une seconde dans le bois au lieu-dit « Les Hayauderies » et une troisième station à l'entrée du bois au lieu-dit « La Garenne ».



## MENACE

La prolifération de l'espèce se faisant au détriment d'espèces indigènes qui à terme risque d'engendrer une perte de biodiversité.

## PRECONISATIONS

Une intervention rapide sur les milieux encore peu colonisés par le robinier permet de limiter l'énergie et les ressources financières à mobiliser pour sa gestion. Il est important de se concentrer sur la gestion des foyers de colonisation de l'espèce (milieux ouverts, lisières forestières). Le robinier est une espèce pionnière qui pousse dans les milieux ensoleillés, la meilleure manière de le limiter est de créer des zones d'ombre en favorisant la végétation indigène.

### Pour des arbres adultes isolés : le cerclage

- **Réaliser deux entailles circulaires autour du tronc**, distantes de 10 cm et d'une profondeur de plusieurs centimètres. Ces entailles empêchent la circulation de la sève jusqu'aux racines. Peu à peu l'arbre se dessèche et tombe au bout de quelques années.
- **Entailler à hauteur d'Homme**, au début de l'automne (**Technique peu coûteuse mais réalisable uniquement dans des lieux peu fréquentés pour éviter tout accident lié à la chute de l'arbre.**)

### Pour des peuplements importants :

- **Couper les arbres hors période de floraison**, de préférence en hiver.
- **Dessoucher et arracher systématiquement les rejets.**
- **Brûler les résidus de coupe.**
- **Re-végétaliser les zones déboisées** (impératif pour éviter une réinstallation du robinier).

## Gestion de l'Arbre aux papillons

### RECONNAÎTRE L'ARBRE AUX PAPILLONS

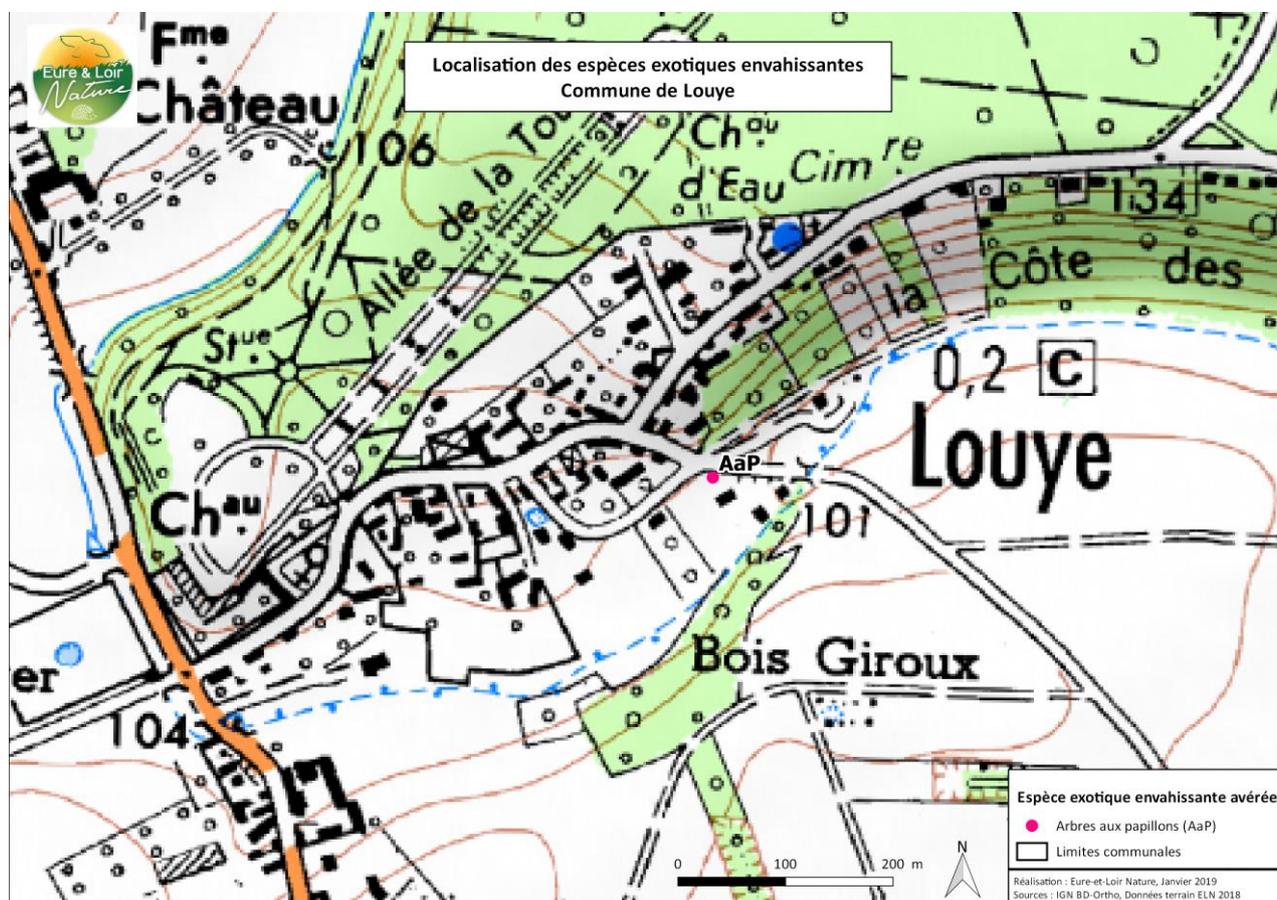
L'Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*) est un arbuste originaire de Chine, cultivé et commercialisé pour l'ornement. Il peut atteindre entre 1 et 5 mètres de hauteur. Ces feuilles sont ovales-lancéolées, opposées entre elles, de couleur blanche sur la face inférieure et verte sur la face supérieure. Les fleurs mauves forment des panicules denses. La floraison a lieu en juillet et attire de nombreux butineurs notamment des papillons d'où son nom. Il se propage par ses graines.

Il se rencontre principalement dans les zones urbanisées, les friches, les talus, les bâtiments en ruines, les carrières, les gravières abandonnées, les friches ferroviaires, le long des routes et parfois sur les berges des cours d'eau dans un contexte de recolonisation.



### SITES CONCERNÉS

L'espèce a été observée dans une propriété privée au sein du bourg.



## MENACE

La prolifération de l'espèce se faisant au détriment d'espèces indigènes risque à terme d'engendrer une perte de biodiversité.

## PRÉCONISATIONS

### Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

- **Intervenir rapidement** permet de restreindre les moyens mis en œuvre pour contrôler l'espèce.

### Préconisations de gestion

- Pour éviter une propagation de l'espèce, **couper les inflorescences avant qu'elles ne fructifient**.
- **Réaliser un arrache manuel des jeunes plants** dans les premiers stades de colonisation. Cela va permettre de contrôler partiellement la présence de l'espèce sur les sites récemment colonisés.
- **Réaliser un arrachage mécanique ou une coupe des arbustes adultes** lorsque le site est densément colonisé.
- **Intervenir à la fin de la floraison** quand la plante a utilisé un maximum de ses ressources et avant la dispersion des graines.
- A la suite des arrachages, **planter des espèces locales** pour limiter la repousse de l'arbuste.
- **Maintenir une veille** régulière sur les sites colonisés.

### Ce qui est déconseillé de faire

- **Utiliser des produits chimiques**
- **Acheter des plants en jardinerie**. Cette espèce est considérée comme exotique envahissante avérée en région Haute-Normandie mais il est toujours possible de l'acheter en jardinerie.

# Conseils pour favoriser la biodiversité et préserver l'environnement dans les espaces publics

## Mettre en place une gestion différenciée

La gestion différenciée est une manière de gérer les espaces verts, elle consiste à **ne pas appliquer la même intensité, ni la même nature d'entretien en fonction de l'utilisation de l'espace**. Elle assure un équilibre entre l'accueil du public, le développement de la biodiversité et la protection des ressources naturelles. La gestion des espaces verts est ainsi réalisée dans un souci écologique engendrant souvent, par ailleurs, des économies.

- **Tondre régulièrement les lieux très fréquentés, à une hauteur de coupe supérieure à 8 centimètres.** La tonte suivante interviendra lorsque l'herbe aura suffisamment poussé (**pas de tonte systématique car en fonction des conditions climatiques, la pousse sera plus ou moins rapide**).
- **Faucher tardivement les espaces moins fréquentés, à l'automne (octobre, novembre)** au moment où les espèces présentes auront terminé leur cycle de reproduction. Faucher de manière centrifuge, du centre vers la périphérie pour permettre la fuite de la faune. **Exporter les produits de fauche** pour favoriser la germination des graines et l'appauvrissement du sol.

## Bien choisir les essences plantées

- **Choisir des espèces adaptées aux conditions du site** (sol, exposition, climat, etc.), faire attention aux espèces pouvant être envahissantes, privilégier l'utilisation d'espèces locales (se référer aux logos).



*Pour les massifs :* privilégier les plantes vivaces pour économiser l'usage des intrants et minimiser le coût des achats de plantes annuelles. S'il est nécessaire de planter des plantes annuelles, favoriser les espèces à intérêt écologique comme le souci, la bourrache, le bleuet, le cosmos, le lin, la nigelle, la matricaire, la camomille et la capucine qui sont des espèces susceptibles de favoriser la venue d'autres espèces comme les papillons et ainsi enrichir la biodiversité du site.

- **Remplacer progressivement les espèces ornementales non indigènes par des espèces locales.**

## Favoriser la lutte biologique

- **Utiliser des auxiliaires** (faune « utile » : prédateurs des ravageurs, pollinisateurs et décomposeurs) en favorisant leur colonisation spontanée. Par exemple, l'installation de

coccinelles permettra de lutter contre les pucerons qui causent des dégâts sur un massif d'arbustes ou de rosiers.



Ne pas utiliser des espèces invasives comme la coccinelle asiatique.

- **Installer des gîtes à insectes et des nidoirs à oiseaux.**

### Valoriser les déchets verts

- Valoriser les déchets verts en produisant du **compost** soit directement sur site, soit au sein de plate-forme de compostage.
- Réutiliser les rémanents pour faire du **paillage**.

### Faire du paillage

- Utiliser les rémanents des fauches et tontes séchés et les branches broyées issues de l'élagage pour pailler les massifs afin d'éviter la prolifération des mauvaises herbes, protéger les sols contre l'érosion, conserver l'humidité du sol et l'enrichir en matière organique.

## Conclusion

La commune de Louye, par son contexte géographique, est un lieu d'accueil pour la biodiversité. Plusieurs espèces patrimoniales y ont été recensées.

L'étude réalisée par Eure-et-Loir Nature en 2018 a permis de mettre en évidence trois zones à enjeux de biodiversité. La première zone est une portion du cours d'eau la Coudanne située le long de la D72. Sur ce secteur du cours d'eau, l'Agrion de Mercure, espèce protégée en France, a été observée. La seconde zone correspond à une zone de fourré située au sud-est du Bois Giroux. Ce site est une ancienne carrière. Il y subsiste une zone d'escarpement qui accueille une colonie d'Hirondelles de rivage. C'est le seul site de nidification de l'espèce connu dans l'agglomération de Dreux. La troisième zone est une partie du grand boisement au lieu-dit « Côte des Gars ». Cette partie du boisement jouxte la Coudanne. Plusieurs espèces patrimoniales y ont été observées.

**Afin d'assurer la pérennité de ces secteurs et la préservation des espèces qui s'y trouvent, Eure-et-Loir Nature recommande leur maintien ou leur classement en zone naturelle dans le Plan local d'urbanisme ainsi que la mise en œuvre d'une gestion adaptée.**

Par ailleurs, deux espèces invasives avérées ont été recensées sur le territoire communal : le Robinier faux-acacia et l'Arbre aux papillons. Ces espèces se développent au détriment des espèces indigènes, il est donc nécessaire de mettre en place des mesures pour les gérer.

## Bibliographie

- Dupré, R. et al. 2009. *Atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir*. Edition Biotope. Collection Parthénope. Méze (France). MNHN. 488p.
- Flandin, J. et Parisot, Ch. 2016. *Guide de gestion écologique des espaces publics et privés*. Natureparif. 188 p.
- Franzoni, A. 2013. *Fiche technique : aide à la gestion et l'entretien des biotopes à Agrion de Mercure Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)*. CBNFC. 6p.
- Guitte, V. Laporte, M. Seguin, E. et Zimolo, A. 2015. *Prendre en compte la préservation des mares dans la gestion forestière – Guide pratique*. SNPN – CRPF. 24 p.
- Hauteclair, P. 2010. *Les prairies pâturées. Fiche de gestion – Réseau Nature*. Natagora. 20 p.
- Lafranchis, T. 2014. *Papillons de France : guide de détermination des papillons diurnes*. Edition Broché. 351 p.
- Laporte, M. 2009. *Guide pour la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière*. Centre de la Propriété Forestière Île-de-France – Centre. 62p.
- Levy, V. et al. 2015. L'Arbre aux papillons. *Plantes exotiques envahissantes du Nord-Ouest de la France : 30 fiches de reconnaissance et d'aide à la gestion*. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul. P 100 – 103.
- Levy, V. et al. 2015. Le Robinier faux-acacia. *Plantes exotiques envahissantes du Nord-Ouest de la France : 30 fiches de reconnaissance et d'aide à la gestion*. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul. P 124 – 127.
- Louvel, J. Gaudillat, V. Poncet, L. 2013. *EUNIS. European Nature Information System, Système d'Information européen sur la nature, Classification des habitats, Traduction française, Habitats terrestres et d'eau douce*. MNHN – DIREV – SPN. MEDDE. Paris. 289 p.
- Nature Centre. et Conservatoire botanique national du Bassin parisien. 2014. *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacés de la région Centre*. Nature Centre éd. Orléans. 504 p.
- Roux, A. et Chéramy, E. 2016. *Inventaire de biodiversité communale – Commune d'Anet*. Eure-et-Loir Nature. 88 p.

## Glossaire

### La Convention de Berne (1979)

La Convention de Berne (Suisse), composée de 24 articles et de 4 annexes, vise à promouvoir la coopération entre les États signataires, afin d'assurer la conservation de la flore et de la faune sauvages et de leurs habitats naturels, et protéger les espèces migratrices menacées d'extinction. Elle concerne toutes les espèces d'Europe et des pays non membres du Conseil de l'Europe mais invités par celle-ci à adhérer à la Convention. La Convention de Berne est entrée en vigueur le 6 juin 1982.

Les parties s'engagent à :

- Mettre en œuvre des politiques nationales de conservation de la flore et de la faune sauvages, et des habitats naturels ;
- Intégrer la conservation de la faune et de la flore sauvages dans les politiques nationales d'aménagement, de développement et de l'environnement ;
- Encourager l'éducation et promouvoir la diffusion d'informations sur la nécessité de conserver les espèces et leurs habitats.

### La Directive « Habitat Faune Flore » (1992)

La Directive « Habitat Faune Flore » reprend les grandes lignes de la convention de Berne, les renforce et les amplifie sur le territoire des Etats membres de la Communauté Européenne. Elle donne pour objectif aux Etats membres la constitution d'un « réseau écologique européen cohérent de zones spéciales de conservation (ZSC), dénommé Natura 2000 » (Art.3). Les ZSC ne constituent pas des réserves intégrales d'où sont exclues toute activité économique mais bien plus souvent des zones au sein desquelles il importe de garantir le maintien de processus biologiques ou des éléments nécessaires à la conservation des types d'habitats ou des espèces pour lesquelles elles ont été désignées.

La directive est composée de 6 annexes :

- **L'annexe I** liste les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciale (ZPS).
- **L'annexe II** regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).
- **L'annexe III** donne les critères de sélection de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme d'importance communautaire et désignés comme ZSC.
- **L'annexe IV** liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées.
- **L'annexe V** concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
- **L'annexe VI** énumère les méthodes et moyens de capture et de mise à mort et modes de transport interdits.

Cette directive fait la distinction entre les espèces qui nécessitent une attention particulière quant à leur habitat, celles qui doivent être strictement protégées et celles dont le prélèvement et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de réglementation. Cette dernière catégorie regroupe les espèces qui font l'objet d'une utilisation commerciale, artisanale, ou traditionnelle et dont le statut, sans être franchement défavorable, inspire quelques inquiétudes, soit pour des populations particulières, soit dans des zones géographiques bien limitées.

## Annexes

### Liste des plantes recensées par Eure-et-Loir Nature entre mai et août 2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Haute-Normandie	Observateur	Date d'observation
<i>Acer campestre</i> L. s. l.	Erable champêtre s. l.	CC	ELN	12/07/2018 08/08/2018
<i>Acer platanoides</i> L.	Erable plane	AC	ELN	12/07/2018
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable sycomore	CC	ELN	26/07/2018 08/08/2018
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	CC	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Aesculus hippocastanum</i> L.	Marronnier commun	AC	ELN	12/07/2018
<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Aigremoine eupatoire	CC	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Alliaria petiolata</i> (M. Bieb.) Cavara & C	Alliaire officinale	C	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Allium vineale</i> L.	Ail de vignes	AC	ELN	12/07/2018
<i>Anagallis arvensis</i> L.	Mouron rouge	CC	ELN	12/07/2018 26/07/2018
<i>Arctium minus</i> (J. Hill) Bernh.	Petite bardane	C	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune	CC	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Asplenium ruta-muraria</i> L.	Doradille rue-de-muraille	CC	ELN	12/07/2018
<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette	CC	ELN	12/07/2018 26/07/2018
<i>Betula alba</i> L.	Bouleau pubescent	CC	ELN	12/07/2018
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Hudson) P	Brachypode des bois	C	ELN	12/07/2018
<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	Bryone dioïque	C	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Buddleia davidii</i> Franchet	Arbre aux papillons	C	ELN	08/08/2018
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull	Callune	AC	ELN	12/07/2018
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Br.	Liseron des haies	CC	ELN	26/07/2018 08/08/2018
<i>Campanula rapunculus</i> L.	Campanule raiponce	C	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik.	Capselle bourse-à-pasteur	CC	ELN	12/07/2018 08/08/2018
<i>Carex sylvatica</i> Hudson	Laïche des bois	CC	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme	CC	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Castanea sativa</i> Miller	Châtaignier	C	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Haute-Normandie	Observateur	Date d'observation
<i>Centaurea cyanus</i> L.	Centaurée bleuet	PC	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Centaurea jacea</i> L.	Centaurée jacée	CC	ELN	12/07/2018 08/08/2018
<i>Centaurea nigra</i> L.	Centaurée noire	AC?	ELN	26/07/2018
<i>Chenopodium album</i> L.	Chénopode blanc	CC	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop. s. l.	Cirse des champs s. l.	CC	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commune	CC	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies	CC	ELN	08/08/2018
<i>Clinopodium vulgare</i> L.	Clinopode	C	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs	CC	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronq.	Vergerette du Canada	CC	ELN	12/07/2018 08/08/2018
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	CC	ELN	26/07/2018 08/08/2018
<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier	CC	ELN	12/07/2018 26/07/2018
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style	CC	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Cymbalaria muralis</i> G. Gaertner, B. M	Cymbalaire des murs	C	ELN	12/07/2018
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link subsp. <i>scod</i>	Genêt à balai	C	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Dactylis glomerata</i> L. subsp. <i>glomerata</i>	Dactyle aggloméré	CC	ELN	26/07/2018
<i>Daphne laureola</i> L.	Daphné lauréole	AC	ELN	26/07/2018 08/08/2018
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte	CC	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cabaret des oiseaux	C	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Echium vulgare</i> L.	Vipérine commune	AC	ELN	26/07/2018
<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Epilobe hérissé	C	ELN	26/07/2018
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreber	Epilobe à petites fleurs	CC	ELN	26/07/2018
<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs	CC	ELN	12/07/2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Haute-Normandie	Observateur	Date d'observation
<i>Eryngium campestre</i> L.	Panicaut champêtre	AC	ELN	12/07/2018
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine	CC	ELN	08/08/2018
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.	Euphorbe des bois	CC	ELN	26/07/2018
				26/07/2018
<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	Euphorbe réveil-matin	C	ELN	08/08/2018
<i>Euphorbia peplus</i> L.	Euphorbe des jardins	CC	ELN	12/07/2018
				12/07/2018
				26/07/2018
<i>Evonymus europaeus</i> L.	Fusain d'Europe	CC	ELN	08/08/2018
<i>Fagus sylvatica</i> L.	Hêtre commun	CC	ELN	12/07/2018
				08/08/2018
<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) A. Löve s. l.	Renouée faux-liseron s. l.	C	ELN	12/07/2018
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim. var. <i>ulmaria</i>	Reine-des-prés	C	ELN	08/08/2018
				26/07/2018
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun	CC	ELN	08/08/2018
				26/07/2018
<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	Galéopsis tétrahit	C	ELN	08/08/2018
				12/07/2018
<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	CC	ELN	26/07/2018
				12/07/2018
				26/07/2018
<i>Galium mollugo</i> L. subsp. <i>erectum</i> Syt.	Caille-lait blanc s. l.	CC	ELN	08/08/2018
<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	CC	ELN	12/07/2018
				12/07/2018
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm. fil.	Géranium des Pyrénées	C	ELN	26/07/2018
				12/07/2018
<i>Geranium robertianum</i> L. subsp. <i>robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	CC	ELN	26/07/2018
<i>Geranium rotundifolium</i> L.	Géranium à feuilles rondes	AC	ELN	08/08/2018
				12/07/2018
				26/07/2018
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	CC	ELN	08/08/2018
				12/07/2018
				26/07/2018
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant	CC	ELN	08/08/2018
				26/07/2018
<i>Helleborus foetidus</i> L.	Hellébore fétide	AC	ELN	08/08/2018
<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) Koch	Âche noueuse	C	ELN	26/07/2018
				12/07/2018
				26/07/2018
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce des prés	CC	ELN	08/08/2018
<i>Hieracium pilosella</i> L.	Epervière piloselle	C	ELN	12/07/2018
<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouart	Jacinthe des bois	C	ELN	12/07/2018
				12/07/2018
				26/07/2018
<i>Hypericum perforatum</i> L. subsp. <i>perforatum</i>	Millepertuis perforé	CC	ELN	08/08/2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Haute-Normandie	Observateur	Date d'observation
				12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx	CC	ELN	
<i>Iris foetidissima</i> L.	Iris fétide	PC	ELN	08/08/2018
<i>Juncus effusus</i> L. s. l.	Jonc épars s. l.	CC	ELN	12/07/2018
<i>Juncus tenuis</i> Willd.	Jonc grêle	C	ELN	12/07/2018
<i>Kickxia elatine</i> (L.) Dumort.	Linaire élatine	C	ELN	12/07/2018
				12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coulter	Knautie des champs	C	ELN	
				12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue scariole	C	ELN	
<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc	CC	ELN	12/07/2018
				12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Lapsana communis</i> L.	Lapsane commune	CC	ELN	
<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés	C	ELN	12/07/2018
				12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	CC	ELN	
				12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Linaria vulgaris</i> Miller	Linaire commune	CC	ELN	
				12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois	CC	ELN	
				26/07/2018 08/08/2018
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé	CC	ELN	
<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire commune	C	ELN	26/07/2018
<i>Malva neglecta</i> Wallr.	Mauve à feuilles rondes	C	ELN	08/08/2018
				12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Malva sylvestris</i> L.	Mauve sauvage	C	ELN	
				12/07/2018 08/08/2018
<i>Matricaria discoidea</i> DC.	Matricaire discoïde	CC	ELN	
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline	CC	ELN	26/07/2018
				12/07/2018 08/08/2018
<i>Medicago sativa</i> L. subsp. Sativa	Luzerne cultivée	AC	ELN	
				12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Melampyrum pratense</i> L.	Mélampyre des prés	AC	ELN	
<i>Melica uniflora</i> Retz.	Mélique uniflore	C	ELN	12/07/2018
<i>Mentha spicata</i> L. s. l.	Menthe en épi s. l.	RR	ELN	08/08/2018
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.	Menthe à feuilles rondes	AC	ELN	26/07/2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Haute-Normandie	Observateur	Date d'observation
<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan commun	C	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Oxalis fontana</i> Bunge	Oxalis droit	AC	ELN	12/07/18
<i>Papaver rhoeas</i> L.	Grand coquelicot	CC	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère faux-roseau	C	ELN	26/07/2018
<i>Picris hieracioides</i> L.	Picris fausse-épervière	C	ELN	08/08/2018
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	CC	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Plantago major</i> L.	Plantain à larges feuilles s. l.	CC	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	Sceau-de-Salomon multiflore	CC	ELN	12/07/2018
<i>Polygonum aviculare</i> L. subsp. <i>avicula</i>	Renouée des oiseaux	CC	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Polygonum persicaria</i> L.	Renouée persicaire	-	ELN	08/08/2018
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	CC	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Primula elatior</i> (L.) Hill	Primevère élevée	AC	ELN	26/07/2018 08/08/2018
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	CC	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Prunus avium</i> L. var. <i>avium</i>	Merisier	CC	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	CC	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	Fougère aigle	CC	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Quercus petraea</i> (Mattuschka) Liebl.	Chêne sessile	C	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Ranunculus acris</i> L. subsp. <i>acris</i>	Renoncule âcre	CC	ELN	12/07/2018
<i>Ranunculus ficaria</i> L. s. l.	Ficaire fausse-renoncule s. l.	CC	ELN	26/07/2018
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante	CC	ELN	12/07/2018
<i>Reseda lutea</i> L.	Réséda jaune	AC	ELN	08/08/2018
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia	C	ELN	12/07/2018
<i>Rosa canina</i> L.	Eglantier commun	?	ELN	08/08/2018
<i>Rubia peregrina</i> L.	Garance voyageuse	AR	ELN	26/07/2018 08/08/2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Haute-Normandie	Observateur	Date d'observation
				12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce commune	#	ELN	
<i>Rumex acetosa</i> L.	Oseille des prés	CC	ELN	08/08/2018
<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Patience à feuilles obtuses	CC	ELN	12/07/2018
<i>Sambucus ebulus</i> L.	Sureau yéble	PC	ELN	08/08/2018
				12/07/2018 26/07/2018
<i>Sambucus nigra</i> L. var. <i>nigra</i>	Sureau noir	CC	ELN	
<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	Petite pimprenelle	C	ELN	12/07/2018
				26/07/2018 08/08/2018
<i>Scrophularia auriculata</i> L.	Scrofulaire aquatique	C	ELN	
				12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Senecio jacobaea</i> L.	Séneçon jacobée	CC	ELN	
				12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Silene latifolia</i> Poir. subsp. <i>alba</i> (Moench) Garcke subsp.	Compagnon blanc	CC	ELN	
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke subsp.	Silène enflé	AC	ELN	08/08/2018
				12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère	CC	ELN	
<i>Solanum nigrum</i> L. s. l.	Morelle noire s. l.	CC	ELN	08/08/2018
<i>Sonchus arvensis</i> L.	Laiteron des champs	C	ELN	08/08/2018
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron épineux	CC	ELN	26/07/2018
				12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz	Alisier torminal	AC	ELN	
<i>Stachys sylvatica</i> L.	Epiaire des bois	CC	ELN	08/08/2018
<i>Stellaria holostea</i> L.	Stellaire holostée	CC	ELN	08/08/2018
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	Mouron des oiseaux	CC	ELN	12/07/2018
<i>Symphytum officinale</i> L.	Consoude officinale	CC	ELN	26/07/2018
				26/07/2018 08/08/2018
<i>Tanacetum vulgare</i> L.	Tanaisie commune	C	ELN	
<i>Taraxacum gr. officinale</i>	Pissenlit s. l.	-	ELN	08/08/2018
				26/07/2018 08/08/2018
<i>Teucrium scorodonia</i> L.	Germandrée scorodoine	CC	ELN	
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC.	Torilis anthriscue	CC	ELN	08/08/2018
				26/07/2018 08/08/2018
<i>Tragopogon pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>	Salsifis des prés	AC?	ELN	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Haute-Normandie	Observateur	Date d'observation
<i>Trifolium pratense</i> L.	Tréfle des prés	CC	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Trifolium repens</i> L.	Tréfle rampant	CC	ELN	12/07/2018 26/07/2018
<i>Ulex europaeus</i> L.	Ajonc d'Europe	C	ELN	12/07/2018
<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie	CC	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Verbascum thapsus</i> L.	Molène bouillon-blanc	C	ELN	08/08/2018
<i>Verbena officinalis</i> L.	Verveine officinale	C	ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Veronica officinalis</i> L.	Véronique officinale	C	ELN	12/07/2018
<i>Viburnum lantana</i> L.	Viorne mancienne	AC	ELN	26/07/2018 08/08/2018
<i>Viola arvensis</i> Murray	Pensée des champs	CC	ELN	12/07/2018 08/08/2018
<i>Viola hirta</i> L.	Violette hérissée	C	ELN	26/07/2018
<i>Viscum album</i> L.	Gui	CC	ELN	12/07/2018 26/07/2018

## Liste des oiseaux recensés par Eure-et-Loir Nature entre avril et juin 2018

Espèce	Nom scientifique	Liste rouge des oiseaux nicheur de Haute Normandie	Liste rouge des oiseaux nicheur de France métropolitaine	Statut de rareté en Haute-Normandie	Niveau de protection	Espèces déterminantes ZNIEFF
ACCENTEUR MOUCHET	<i>Prunella modularis</i>	S	LC	C	Protégé au niveau national	
ALOUETTE DES CHAMPS	<i>Alauda arvensis</i>	LC	NT	LC	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II	
BERGERONNETTE GRISE	<i>Motacilla alba</i>	S	LC	C	Protégée au niveau national	
BRUANT JAUNE	<i>Emberiza citrinella</i>	LC	VU	C	Protégé au niveau national	
BUSARD SAINT MARTIN	<i>Circus cyaneus</i>	NT	LC	AR	Protégé au niveau national, Directive « Oiseaux » annexe I	Déterminant ZNIEFF
BUSE VARIABLE	<i>Buteo buteo</i>	LC	LC	PC	Protégée au niveau national	
CHARDONNERET ÉLÉGANT	<i>Carduelis carduelis</i>	S	VU	C	Protégé au niveau national	
CHOUCAS DES TOURS	<i>Corvus monedula</i>	LC	LC	C	Partiellement protégé, Directive « Oiseaux » annexe II	
CORBEAU FREUX	<i>Corvus frugilegus</i>	S	LC	C	Chassable (catégorie oiseaux sédentaires), Directive « Oiseaux » annexe II	
CORNEILLE NOIRE	<i>Corvus corone</i>	S	LC	C	Chassable (catégorie oiseaux sédentaires), Directive « Oiseaux » annexe II	
COUCOU GRIS	<i>Cuculus canorus</i>	LC	LC	C	Protégé au niveau national	
ÉTOURNEAU SANSONNET	<i>Sturnus vulgaris</i>	S	LC	C	Chassable et nuisible, Directive « Oiseaux » annexe II	
FAISAN DE COLCHIDE	<i>Phasianus colchicus</i>	LC	LC	PC	Chassable, Directive « Oiseaux » annexe II et III	
FAUCON CRÉCERELLE	<i>Falco tinnunculus</i>	NT	VU	PC	Protégé au niveau national	
FAUVETTE A TÊTE NOIRE	<i>Sylvia atricapilla</i>	S	LC	C	Protégée au niveau national	
FAUVETTE GRISETTE	<i>Sylvia communis</i>	LC	LC	C	Protégée au niveau national	
GEAI DES CHÊNES	<i>Garrulus glandarius</i>	S	LC	C	Chassable (catégorie oiseaux sédentaires), Directive « Oiseaux » annexe II	
GOBE-MOUCHE GRIS	<i>Muscicapa striata</i>	LC	NT	C	Protégé au niveau national	
GRIMPEREAU DES JARDINS	<i>Certhia brachydactyla</i>	S	LC	C	Protégé au niveau national	

Espèce	Nom scientifique	Liste rouge des oiseaux nicheur de Haute Normandie	Liste rouge des oiseaux nicheur de France métropolitaine	Statut de rareté en Haute-Normandie	Niveau de protection	Espèces déterminantes ZNIEFF
GRIVE DRAINE	<i>Turdus viscivorus</i>	LC	LC	C	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II	
GRIVE MUSICIENNE	<i>Turdus philomelos</i>	S	LC	C	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II	
HERON CENDRÉ	<i>Ardea cinerea</i>	VU	LC	AR	Protégé au niveau national	
HIRONDELLE DE FENÊTRE	<i>Delichon urbicum</i>	LC	NT	C	Protégée au niveau national	
HIRONDELLE DE RIVAGE	<i>Riparia riparia</i>	NT	LC	PC	Protégée au niveau national	
HIRONDELLE RUSTIQUE	<i>Hirundo rustica</i>	LC	NT	C	Protégée au niveau national	
HYPOLAÏS POLYGLOTTE	<i>Hippolais polyglotta</i>	S	LC	C	Protégée au niveau national	
LINOTTE MÉLODIEUSE	<i>Carduelis cannabina</i>	LC	VU	C	Protégée au niveau national	
LORIOT D'EUROPE	<i>Oriolus oriolus</i>	NT	LC	AR	Protégé au niveau national	
MARTINET NOIR	<i>Apus apus</i>	S	NT	C	Protégé au niveau national	
MERLE NOIR	<i>Turdus merula</i>	S	LC	C	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II	
MÉSANGE A LONGUE QUEUE	<i>Aegithalos caudatus</i>	S	LC	C	Protégée au niveau national	
MÉSANGE BLEUE	<i>Parus caeruleus</i>	S	LC	C	Protégée au niveau national	
MÉSANGE CHARBONNIÈRE	<i>Parus major</i>	S	LC	C	Protégée au niveau national	
MÉSANGE HUPPÉE	<i>Parus cristatus</i>	NT	LC	PC	Protégée au niveau national	
MOINEAU DOMESTIQUE	<i>Passer domesticus</i>	S	LC	C	Protégé au niveau national	
PIC EPEICHE	<i>Dendrocopos major</i>	S	LC	C	Protégé au niveau national	
PIC MAR	<i>Dendrocopos medius</i>	NT	LC	PC	Protégé au niveau national, Directive « Oiseaux » annexe I	
PIC VERT	<i>Picus viridis</i>	S	LC	C	Protégé au niveau national	

Espèce	Nom scientifique	Liste rouge des oiseaux nicheur de Haute Normandie	Liste rouge des oiseaux nicheur de France métropolitaine	Statut de rareté en Haute-Normandie	Niveau de protection	Espèces déterminantes ZNIEFF
PIE BAVARDE	<i>Pica pica</i>	LC	LC	C	Chassable (catégorie oiseaux sédentaires), Directive « Oiseaux » annexe II	
PIGEON COLOMBIN	<i>Columba oenas</i>	NT	LC	PC	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II	
PIGEON RAMIER	<i>Columba palumbus</i>	S	LC	C	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II et III	
PINSON DES ARBRES	<i>Fringilla coelebs</i>	S	LC	C	Protégé au niveau national	
PIPIT DES ARBRES	<i>Anthus trivialis</i>	S	LC	C	Protégée au niveau national	
POUILLOT FITIS	<i>Phylloscopus trochilus</i>	LC	NT	C	Protégé au niveau national	
POUILLOT SIFFLEUR	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	NT	NT	PC	Protégé au niveau national	
POUILLOT VÉLOCE	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC	LC	C	Protégé au niveau national	
ROITELET HUPPE	<i>Regulus regulus</i>	LC	NT	C	Protégé au niveau national	
ROUGE GORGE FAMILIER	<i>Erithacus rubecula</i>	S	LC	C	Protégé au niveau national	
ROUGEQUEUE NOIR	<i>Phoenicurus ochrurus</i>	S	LC	C	Protégé au niveau national	
SITTELE TORCHEPOT	<i>Sitta europaea</i>	LC	LC	C	Protégée au niveau national	
TARIER PÂTRE	<i>Saxicola torquatus</i>	S	LC	C	Protégé au niveau national	
TOURTERELLE TURQUE	<i>Streptopelia decaocto</i>	S	LC	C	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II	
TROGLODYTE MIGNON	<i>Troglodytes troglodytes</i>	S	LC	C	Protégé au niveau national	
VERDIER D'EUROPE	<i>Carduelis chloris</i>	LC	VU	C	Protégé au niveau national	

## Liste des papillons recensés par Eure-et-Loir Nature en 2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Protection	Obs	Date d'observation
<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour	LC		ELN	12/07/2018 08/08/2018
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	LC		ELN	26/07/2018 08/08/2018
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	LC		ELN	26/07/2018 08/08/2018
<i>Aricia agestis</i>	Collier de Corail	LC		ELN	08/08/18
<i>Autographa gamma</i>	Autographa gamma			ELN	26/07/18
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns	LC		ELN	26/07/2018 08/08/2018
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris	LC		ELN	26/07/2018 08/08/2018
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée		Dét ZNIEFF,	ELN	26/07/2018 08/08/2018
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	LC		ELN	12/07/18
<i>Issoria lathonia</i>	Petit nacré	LC		ELN	26/07/2018 08/08/2018
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	LC		ELN	26/07/2018 08/08/2018
<i>Limnitis reducta</i>	Sylvain azuré	DD	Dét ZNIEFF	ELN	08/08/18
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	LC		ELN	08/08/18
<i>Macroglossum stellatarum</i>	Moro-sphinx			ELN	08/08/18
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	LC		ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	LC		ELN	26/07/18
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	LC		ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du chou	LC		ELN	26/07/2018 08/08/2018
<i>Pieris napi</i>	Piérade du navet	LC		ELN	26/07/18
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la rave	LC		ELN	12/07/2018 26/07/2018
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-Diable	LC		ELN	26/07/2018 08/08/2018
<i>Polyommatus bellargus</i>	Argus bleu céleste	NT		ELN	08/08/18
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	LC		ELN	26/07/2018 08/08/2018
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	LC		ELN	12/07/2018 26/07/2018 08/08/2018
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	LC		ELN	12/07/2018 08/08/2018